



cyberpresse.ca

LA PRESSE

**LA PRESSE À L'OMNIUM
BRITANNIQUE DE GOLF
BEN CURTIS: DE HÉROS À ZÉRO
SPORTS PAGES 2 ET 3**

**CAHIER
SPÉCIAL
JUSTE
POUR RIRE
DIEUDONNÉ SOUS
SURVEILLANCE
PAGE 3**



Affaire Kazemi Les relations entre l'Iran et le Canada s'enveniment

AMBASSADEUR RAPPELÉ

GILLES TOUPIN

OTTAWA – Furieux de la décision annoncée par Téhéran hier de ne pas permettre au Canada d'envoyer trois observateurs au procès du présumé assassin de la photojournaliste irano-canadienne Zahra Kazemi, le ministre des Affaires étran-

gères, Bill Graham, a rappelé son ambassadeur en Iran et a convoqué à son bureau hier après-midi l'ambassadeur iranien, Ali Mousavi, pour lui faire part du mécontentement du gouvernement canadien. « Nous avons été informés par l'Iran ce matin qu'ils n'ont pas l'intention de permettre à des observa-

teurs canadiens d'assister au procès de l'accusé dans la mort tragique de Zahra Kazemi », a annoncé M. Graham en conférence de presse. « C'est un comportement complètement inacceptable, a-t-il lancé. C'est un rejet complet de la règle de la loi. Selon toutes les lois des droits de la personne, selon toutes

les normes de la loi internationale, il doit y avoir un procès public et la famille doit avoir le droit d'y assister afin de voir et de s'assurer que justice soit faite. La justice ne sera pas faite derrière des portes closes en Iran. »

► Voir **AMBASSADEUR** en A2

Festival Juste pour rire Quand deux grands blonds se rencontrent...



PHOTO IVANO H. DEMERS, LA PRESSE

Ils sont fous, ces grands blonds ! Pierre Richard, alias le grand blond avec une chaussure noire et Marc Labrèche, alias le grand blond avec un show surnois, se sont rencontrés plus tôt cette semaine. Notre journaliste Sonia Sarfati a assisté à ce rendez-vous... mémorable. À lire en page 1 de notre cahier Juste pour rire.

Manger des fruits et des légumes réduit les risques d'endométriose

ARIANE KROL

Manger beaucoup de viande rouge et de jambon favorise l'apparition de l'endométriose, mais consommer des fruits et légumes en abondance pourrait empêcher le développement de cette maladie du

système reproducteur féminin, suggère une étude italienne publiée aujourd'hui dans la revue médicale *Human Reproduction*. « Une plus grande consommation de légumes verts et de fruits frais peut réduire le risque d'endométriose. Inversement, la consommation

de boeuf ou de viande rouge et de jambon peut augmenter le risque », précise l'article signé par huit chercheurs milanais. L'endométriose est une maladie qui frappe de 5 à 15 % des femmes en âge de procréer, soit environ six millions de personnes en Améri-

que du Nord. « Un fort pourcentage de ces femmes-là ont des douleurs et il y en a entre 20 et 40 % qui sont infertiles », indique Claude Fortin, obstétricien gynécologue au centre hospitalier LaSalle. Le problème survient lorsque des cellules de l'endomètre, la muqueuse qui tapisse l'intérieur de l'utérus et s'en détache au moment des menstruations, s'installent à l'extérieur de cet organe. Ces cellules saignent elles aussi au moment des menstruations, ce qui crée des cicatrices.

► Voir **ENDOMÉTRIOSE** en A2

L'eau des terrains de camping sous la loupe du ministère de l'Environnement

MALI ILSE PAQUIN

Nathalie Duchemin, vacancière installée devant le petit lac du camping Domaine des Érables, à Saint-Roch-de-Richelieu en Montérégie, ne boit jamais l'eau potable des terrains de camping. « Après avoir eu la diarrhée une fois, j'ai commencé à apporter de l'eau embouteillée. Il n'est pas question que je prenne des risques, surtout avec mes trois enfants ! » dit la mère de famille. Mme Duchemin, comme d'autres campeurs, pourrait bientôt changer d'avis à la suite d'une nouvelle régle-

mentation du ministère de l'Environnement. D'ici un an, les propriétaires des terrains de camping du Québec devront s'ajuster au durcissement des exigences gouvernementales quant à leur système d'eau potable. Une éventualité qui soulève un tel tollé que le Ministère s'apprête à mettre de l'eau dans son vin. Le président de Camping Québec, Jean-Claude St-Amant, doute que ses 520 membres aient les moyens de répondre aux nouvelles exigences. « Les systèmes de filtration ont été conçus pour des municipalités, pas pour des petits terrains de camping !

La qualité de l'eau que nous offrons aux campeurs nous tient à coeur. Mais la survie de nos membres aussi ! » S'il n'est pas modifié, le nouveau règlement, adopté en 2001, pourra coûter des millions de dollars aux propriétaires des plus gros terrains de camping. Les propriétaires des dizaines de terrains (plus de 150) dont l'eau provient des rivières, des sources et des lacs devront installer un système sophistiqué de filtration d'ici juillet 2005.

► Voir **EAU** en A2

LP2 NOS ENNEMIS ROBOTS

GUERRE EN IRAK Tony Blair éclaboussé



ISABELLE HACHEY
LONDRES

Des renseignements cruciaux utilisés par le gouvernement britannique pour justifier la guerre en Irak n'étaient pas fiables. C'est ce que conclut un rapport indépendant, dont la publication hier à Londres a ébranlé Downing Street et miné encore un peu plus la crédibilité de Tony Blair sur la scène internationale. Pressés par le gouvernement de trouver des preuves convaincantes de la menace posée par Saddam Hussein, les services de renseignements du pays se sont appuyés sur des sources « sérieusement défaillantes », selon le rapport de Lord Robin Butler, chargé en février de faire enquête sur la qualité des renseignements britanniques relatifs à l'arsenal du dictateur irakien. Lord Butler n'a toutefois trouvé aucune preuve voulant que les politiciens aient délibérément déformé les renseignements fournis par les services secrets afin de convaincre un public hésitant de l'urgence d'envahir l'Irak pour débarrasser le monde des armes de destruction massive (ADM) de Saddam Hussein.

► Voir **BLAIR** en A2

Mon clin d'oeil STÉPHANE LAPORTE
Quand John Kerry apprend une mauvaise nouvelle, je ne vois pas comment son visage peut s'allonger davantage.

SOMMAIRE

Astrologie du jour	13
Bandes dessinées	10
Bridge	13
Décès	15
Feuilleton	10
Forum	16, 17
Horaires télévision	6
Loteries	8
Mots croisés	10 et 12
Mot mystère	10
Observateur	11
Petites annonces	11 et 12
Trait d'union	14, 15

Météo

Nuageux avec faible pluie, maximum 21, minimum 16, plus de détails en page 16



OFFRE SPÉCIALE
Lunettes de soleil selon votre prescription

Verres et monture **99\$**

Verres simple vision, teinte unie et traitement contre les ultraviolets inclus. Offre d'une durée limitée, vaste choix, voir détails et sélection en succursale.

GREICHE SCAFF
OPTOMÉTRISTES
www.greiche-scaff.com

Achetez maintenant et payez en 12 versements sans intérêt
Sur approbation de crédit.

Examen de la vue
Vaste choix de montures signées
(514) 336-4444
Sans frais 1 877 667-2020

SUITES DE LA UNE

DEMAIN DANS LA PRESSE



Portrait d'un groupe en crise

Les auteurs des percutants documentaires *Brother's Keeper* et *Paradise Lost* ne se doutaient pas, quand ils ont débarqué avec leurs caméras en 2001 pour filmer les membres de Metallica pendant la production de l'album *St. Anger*, qu'ils allaient tomber au beau milieu de la pire crise existentielle du plus important groupe métal de la planète. Le coréalisateur Bruce Sinofsky raconte à *La Presse* comment leur projet de départ s'est transformé en un film fort différent : *Metallica : Some Kind of Monster*. **À lire demain dans le cahier Arts et Spectacles.**

AUJOURD'HUI SUR CYBERPRESSE



Tout sur le Festival Juste pour rire
cyberpresse.ca/rire

Suivez en direct l'Omnium britannique
cyberpresse.ca/golf

Pour connaître les derniers développements à Kanesatake
cyberpresse.ca/actualites

POUR JOINDRE LA PRESSE

La Presse, 7, rue Saint-Jacques,
Montréal (Québec) H2Y 1K9

ABONNEMENT	(514) 285-6911
cyberpresse.ca/abonnement	1 800 361-7453
PETITES ANNONCES	(514) 987-8363
petitesannonces@lapresse.ca	1 866 987-8363
DÉCÈS	(514) 285-6816
deces@lapresse.ca	
CARRIÈRES	(514) 285-7320
carrieres@lapresse.ca	
RÉDACTION	(514) 285-7070

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien La Presse est publié et édité par La Presse, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier, Président et éditeur

Ambassadeur rappelé

AMBASSADEUR

suite de la page A1

Bill Graham a ensuite rappelé qu'il avait déjà soulevé toute cette question avec le ministre des Affaires étrangères iranien et que ce dernier lui avait promis d'autoriser la présence des observateurs canadiens au procès. Le ministre a ajouté que sa

mort d'une journaliste canadienne en Iran et que cela doit être suivi d'un procès ouvert, juste et transparent, ce qui n'est pas le cas avec le procès secret que veut tenir l'Iran. »

Après avoir eu un entretien avec le ministre Graham, Stephan Hachemi a déclaré aux journalistes hier qu'il était satisfait des mesures prises à ce jour par Ottawa dans cette affaire.

« Il faut voir si ce procès constitue l'épuisement des recours internes et il faut voir si la Cour internationale a la compétence pour être saisie de cette cause. »

rencontre avec l'ambassadeur Mousavi hier après-midi était justement destinée à rappeler ces faits au gouvernement iranien.

« Nous allons rappeler officiellement notre ambassadeur à Téhéran afin d'examiner les gestes futurs que nous allons faire, a annoncé M. Graham en compagnie du fils de Zahra Kazemi, Stephan Hachemi. J'ai rencontré Stephan et ses avocats. Nous examinons certaines avenues légales. Nous ne pouvons bouger immédiatement là-dessus, mais nous regardons toutes les possibilités afin de faire ressortir qu'il s'agit là de la

M. Hachemi a aussi affirmé que les derniers développements venaient de confirmer à ses yeux la « mauvaise foi » des autorités iraniennes, une mauvaise foi, a-t-il dit, qui était apparente dès les premiers développements de l'affaire. Stephan Hachemi demande en vain depuis des mois à l'Iran le rapatriement de la dépouille de sa mère, morte le 10 juillet 2003 à la suite d'interrogatoires violents subis aux mains des autorités iraniennes. Mme Kazemi avait été arrêtée parce qu'elle prenait des photographies de manifestants devant une prison de Téhéran.

Cour internationale de justice

Hier le ministre des Affaires étrangères a signifié que le gouvernement canadien n'avait pas l'intention d'attendre la bonne volonté de l'Iran et qu'il prendrait toutes les mesures nécessaires afin que justice soit faite. Le chef de la diplomatie canadienne n'a pas écarté, dans ce contexte, le recours à la Cour internationale de justice des Nations unies.

« Il y a là une possibilité, a-t-il dit. D'abord, il faut épuiser tous les recours internes en Iran. Il faut voir si ce procès constitue l'épuisement des recours internes et il faut voir si la Cour internationale a la compétence pour être saisie de cette cause. »

Bill Graham a rappelé que le président iranien lui-même, Ali Khamenei, doutait « de l'honnêteté du procès » qui doit commencer samedi. « C'est le président de la République qui a dit cela ! » a-t-il insisté.

Le ministre des Affaires étrangères a par ailleurs écarté d'éventuelles sanctions économiques contre l'Iran, jugeant que des mesures de ce genre touchaient davantage les petites gens que les véritables responsables qu'il a identifiés comme étant les mollahs du régime iranien. « Nous allons tenter de trouver des mécanismes de représailles efficaces », a enfin assuré Bill Graham.

Tony Blair éclaboussé

BLAIR suite de la page A1

M. Blair a déclaré hier aux Communes qu'il acceptait les conclusions du rapport et qu'il assumait la « responsabilité personnelle » pour la façon dont le très controversé dossier de preuves contre l'Irak a été présenté au public, en septembre 2002, ainsi que pour « toute erreur commise de bonne foi ».

Pour la première fois, M. Blair a abandonné son habituel ton de défi pour se livrer à un étonnant *mea-culpa*. « Les preuves concernant les ADM de Saddam étaient en réalité moins certaines et moins fondées qu'on ne l'avait dit à l'époque », a-t-il concédé, avant de poursuivre sur la même note : « Je dois accepter que, les mois passant, il semble de plus en plus clair qu'à l'époque de l'invasion, Saddam n'avait pas de stocks d'armes chimiques et biologiques prêtes à être déployées. »

Une heure plus tôt, Lord Butler lui avait donné l'absolution, jugeant que M. Blair avait effectivement « agi en toute bonne foi ». En conférence de presse, l'ancien chef de cabinet de Margaret Thatcher a estimé que « cela aurait été fort idiot de sa part d'avoir inclus dans le dossier une information en la sachant fautive, alors que les conséquences de la guerre allaient très vite établir la vérité ».

Lord Butler a toutefois critiqué les politiciens et les agences de renseignements, qui auraient dû réviser leur évaluation du danger dans les mois qui ont précédé la guerre, au moment où il devenait de plus en plus clair que les inspecteurs de l'ONU ne trouvaient pas d'ADM.

La publication du rapport de 200 pages survient une semaine après qu'une commission d'enquête du Sénat eut sévèrement critiqué la CIA pour la piètre qualité de ses informations d'avant-guerre.

Une fois que l'administration américaine a décidé d'envahir l'Irak, une pression énorme a été placée sur les services de renseignements pour qu'ils trouvent des preuves de la menace irakienne. Ce fut particulièrement le cas en Grande-Bretagne, où M. Blair était plus soucieux que le président Bush d'obtenir le soutien de la communauté internationale.

La qualité des renseignements, colligés à la hâte, en a gravement souffert. Le rapport souligne qu'en raison de « la rareté des sources et du besoin urgent de renseignements, des

agents qui n'avaient pas encore été mis à l'épreuve ont reçu plus de crédit qu'en temps normal ». Les agents secrets se sont trop fiés à des groupes de dissidents irakiens, dont les motifs étaient pourtant clairs, fustige le rapport. Après la guerre, le Congrès national irakien (INC), dirigé par Ahmed Chalabi, a reconnu ouvertement avoir donné de faux renseignements dans le but d'influencer Londres et Washington, estimant que la fin (la chute de Saddam) justifiait les moyens.

Lord Butler conclut en outre que le dossier de « preuves » de 2002 n'a pas été exagéré, comme l'a prétendu un reportage de la BBC rendu tristement célèbre par le suicide de sa « taupe », l'expert en armes David Kelly. Le dossier « va aux confins, mais pas au-delà, des renseignements disponibles », tranche le rapport.

Néanmoins, les limites des renseignements contenus dans ce dossier n'ont pas été clairement expliquées — une « défaillance sérieuse », selon Lord Butler. Des informations ont été publiées hors contexte. D'autres ont été présentées au public sans que l'on précise qu'elles n'offraient qu'une partie du casse-tête. L'impression que ce dossier se basait sur des renseignements « plus fermes et plus complets » a été renforcée par M. Blair, qui a déclaré que le tableau brossé par les agences de renseignements était « approfondi, détaillé et digne de foi ».

De plus, ce dossier n'aurait pas dû rapporter que l'Irak avait la capacité de déployer des ADM en 45 minutes sans expliquer ce que cela voulait dire. On sait maintenant que ce renseignement ne concernait que des armes déployées sur les champs de bataille, pas des missiles de longue portée.

L'ancien ministre Robin Cook, qui a démissionné pour protester contre la guerre, a déploré que « l'inévitable conclusion du rapport Butler, c'est que nous avons envoyé des troupes britanniques au combat sur la base de faux renseignements, d'analyses surchauffées et de sources qui n'étaient pas fiables ».

Le rapport risque d'ébranler M. Blair. Depuis des jours, la presse britannique spéculait sur son avenir politique avec une ardeur renouvelée. « La question qu'il doit se poser, a dit le leader de l'opposition conservatrice, Michael Howard, c'est : lui reste-t-il encore une once de crédibilité ? »

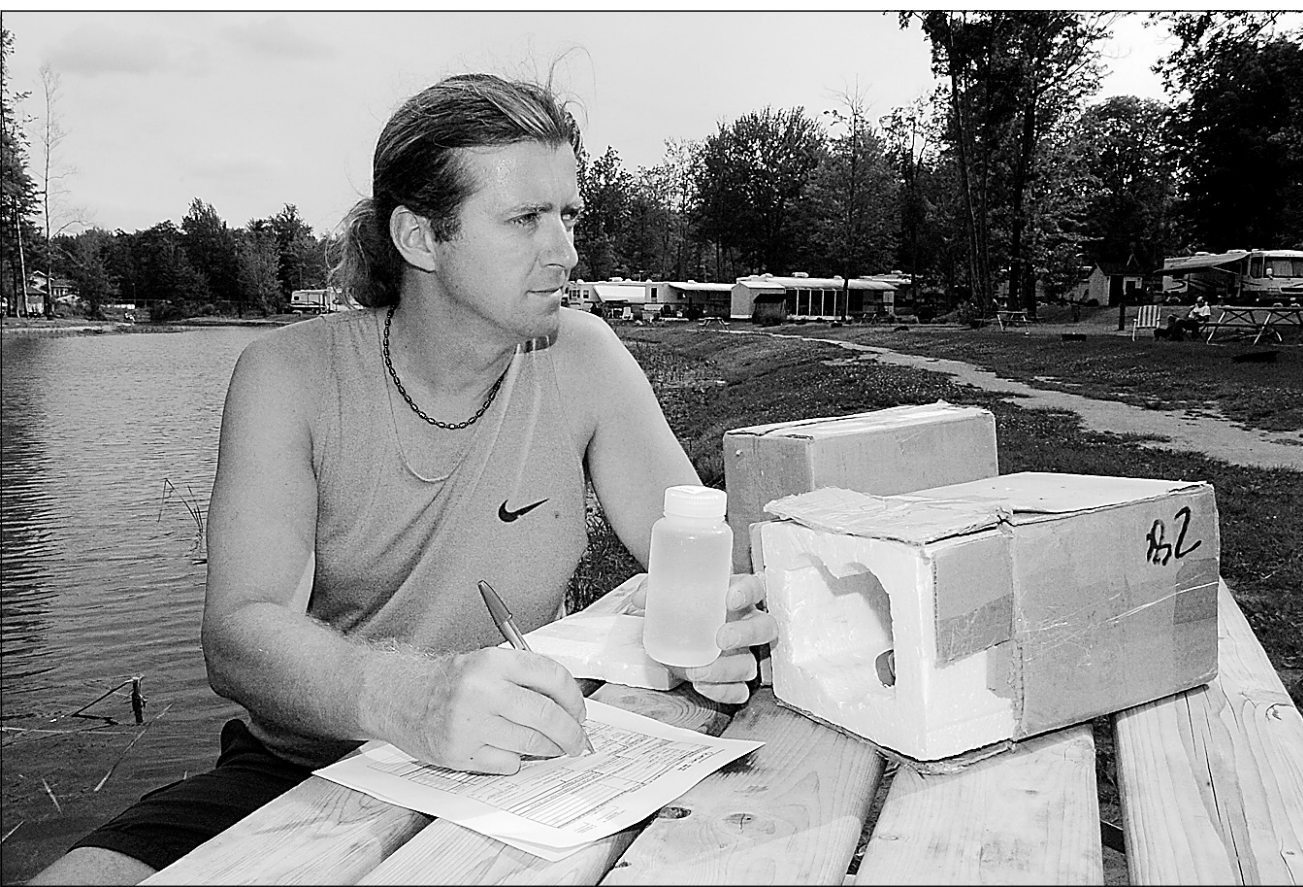


PHOTO RÉMI LEMÉE, LA PRESSE ©

Normand Jacques, propriétaire du Domaine des Érables, de Saint-Roch-de-Richelieu, est contraint de faire huit tests par mois dans le but de vérifier la qualité de l'eau sur son terrain de camping.

L'eau des terrains de camping sous la loupe du ministère de l'Environnement

EAU suite de la page A1

Les autres devront soumettre leurs eaux à une batterie de tests pour vérifier s'ils doivent s'équiper d'un système de chloration.

Avec ce règlement, qui n'avait pas été modifié depuis 1984, le ministère de l'Environnement veut prévenir les cas d'épidémies ou de contamination, comme celui de Walkerton, où sept personnes sont mortes en 2000.

« Tous les pays industrialisés ont des problèmes avec leur eau, explique Luc Proulx, directeur des politiques de l'eau au Ministère. Au Québec, nous ciblons surtout deux types de parasites qui résistent au chlore, le *Giardia* et le *Cryptosporidium*. Ils peuvent causer des gastro-entérites chez l'homme. Les enfants et les personnes âgées sont particulièrement à risque. Or, seuls des équipements haut de gamme peuvent les protéger de ces parasites. »

Des équipements coûteux

Deux millions de dollars devront être déboursés par Luc Robillard, dont le terrain de 1800 places, le Domaine Rouville, en Montérégie, s'abreuve à une rivière chevauchant le mont Saint-Hilaire. « Nous avons estimé que les investissements nécessaires représentent notre chiffre

d'affaires annuel. C'est énorme ! Est-ce que je vais augmenter mes loyers ? Est-ce que je vais emprunter ? Je me pose toujours la question. »

Contrairement aux municipalités, qui jouissent de l'aide financière du ministère des Affaires municipales, les exploitants des terrains de camping privés se retrouvent le bec à l'eau. Une situation injuste puisque tous font face aux mêmes exigences, selon M. St-Amant.

Le président de Camping Québec réclame que les gouvernements fédéral et provincial assument les deux tiers de la facture. Au ministère de l'Environnement, Luc Proulx rétorque toutefois que les fonds manquent. « Nous avons approché le ministère des Affaires municipales et Tourisme Québec, sans succès. Nous ne pourrions malheureusement pas les aider. »

Des mesures réalistes ?

Les normes du Ministère sont irréalistes, affirme le propriétaire du camping Domaine des Érables, en précisant que les campeurs demeurent en moyenne 43 jours sur les sites. « À mon avis, la consommation de l'eau ne dure pas assez longtemps pour qu'elle soit nocive », affirme Normand Jacques. À son camping, 30 % de l'eau potable provient des eaux

souterraines et 70 %, du réseau municipal de Saint-Roch-de-Richelieu.

« Je trouve ça ridicule qu'on vive dans une partie du monde où l'eau est si abondante et où les normes environnementales sont si sévères ! Nous devenons de plus en plus aseptisés ! La nature offre des mécanismes de purification naturels. Le sable, par exemple, est un filtre naturel incomparable ! »

S'il obtenait une eau mauvaise note pour son eau souterraine, Normand Jacques ne voudrait pas entendre parler d'un système de chloration. « Je mettrai une pancarte indiquant *eau non potable* ou je m'approvisionnerai à 100 % au réseau municipal. De toute façon, beaucoup de gens apportent leur propre eau embouteillée. »

Ébranlé par les protestations de l'industrie du camping, le ministère de l'Environnement prévoit rencontrer Camping Québec d'ici le mois d'août afin de proposer une technologie moins coûteuse que le système de filtration : les rayons ultraviolets. « Cette technologie fonctionne seulement si l'eau est limpide et claire, précise Luc Proulx. On va y aller cas par cas. Si l'eau d'un terrain est trouble, on va obliger le propriétaire à installer un système de filtration. S'il ne veut pas, il devra avertir ses clients d'apporter leur eau ! »

Manger des fruits et des légumes réduit les risques d'endométriase

ENDOMÉTRIASE

suite de la page A1

Le tissu cicatriciel s'accumule mois après mois, causant des douleurs durant la période des menstruations et, dans certains cas, lors des relations sexuelles. La douleur peut même devenir permanente. L'endométriase peut aussi réduire la mobilité des trompes de Fallope, ce qui en fait l'une des plus fréquentes causes d'infertilité chez les femmes.

Les chercheurs italiens ont constaté que le risque de développer la maladie était deux fois plus élevé chez les femmes qui mangeaient le plus de viande rouge (au moins sept portions par semaine), et 80 % plus important chez celles qui consommaient le plus de jambon (au moins trois portions). Celles qui mangeaient le plus de légumes verts (au moins 13 portions) et le plus de fruits frais (au moins 14 portions) ont réduit leur risque de 70 % et 40 % respectivement.

Les chercheurs n'ont cependant pas trouvé de relation significative entre le risque d'endométriase et la consommation de lait, de fromage, de poisson, de foie, de carottes ou d'aliments à grains entiers, ni d'association avec la consommation de beurre, de margarine ou d'huile.

Ils ont interrogé 1008 femmes, dont la moitié avaient reçu un diagnostic d'endométriase et l'autre moitié ne présentaient pas ce problème, sur leurs habitudes alimentaires entre 1984 et 1999 dans le nord de l'Italie.

Les chercheurs préparent une autre étude avec un plus grand échantillon. Cependant, l'absence d'information sur la taille des portions et la liste des

aliments étudiés limite l'interprétation des résultats, reconnaissent-ils.

Il existe actuellement huit ou neuf théories sur les causes de l'endométriase, mais l'alimentation n'en fait pas partie, indique le Dr Fortin.

Les chercheurs italiens ont exploré cette piste, car il existe déjà des études sur le rôle de l'alimentation dans le développement de maladies reliées aux hormones. Des recherches ont par exemple indiqué qu'une alimentation pauvre en fruits et légumes et riche en gras augmente les risques de développer un cancer de l'endomètre et des fibromes utérins, deux problèmes associés aux estrogènes. D'autres études menées en Italie ont aussi constaté une association directe entre les fibromes et les cancers de l'endomètre et des ovaires et la fréquence de la consommation de viande et de jambon, alors qu'une importante consommation de fruits et légumes avait un effet protecteur.

Les données utilisées dans la recherche publiée aujourd'hui ne permettent pas de savoir si la diète suggérée pourrait réduire les effets de l'endométriase chez les femmes qui en souffrent déjà, note le responsable de l'étude, Fabio Parazzini, de l'Institut de recherche pharmacologique Mario Negri à Milan.

À qui ce régime préventif pourrait-il donc profiter le plus ? Les femmes qui attendent longtemps avant d'avoir une première grossesse et celles dont la mère ou les sœurs souffrent d'endométriase semblent plus à risque. « Ce n'est pas une hérédité absolue, mais souvent, on voit ça dans les familles », indique le Dr Fortin.

Les auditeurs de CHOI-FM en colère

Au lendemain de la décision du CRTC de ne pas renouveler la licence de leur station de radio favorite, les auditeurs de CHOI-FM ont fait connaître leur mécontentement en inondant l'organisme fédéral de plus de 4000 courriels. En plus de la diffusion d'autocollants et de capsules radio sur le thème « Liberté, je crie ton nom partout », la direction de CHOI se prépare pour la bataille en Cour fédérale, où elle sera défendue par l'avocat Guy Bertrand. La disparition de CHOI du paysage sonore de Québec créera une surenchère des tarifs publicitaires aux heures de grande écoute, prévoient les spécialistes.

DES VICTIMES DE LA STATION

- > La députée péquiste Agnès Maltais a souvent été ridiculisée en raison de son homosexualité.
- > L'ancien animateur de radio, Robert Gillet, a eu droit à des calomnies presque quotidiennes après son arrestation dans l'affaire du réseau de prostitution juvénile.
- > Accusé de diriger l'élite locale, le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, a aussi été une cible fréquente.
- > Les animateurs de la station ont ridiculisé le chanteur Dan Bigras pour son opposition à la guerre en Irak.
- > Après un éditorial approuvant une initiative du maire de Québec, l'éditorialiste du *Soleil* Julie Lemieux a été décrite de manière grossière.
- > La journaliste du *Soleil* Claudette Samson a été copieusement insultée à la suite d'un article sur la réaction des Québécois au lendemain des attentats du 11 septembre 2001.
- > L'animateur Jean-François Fillion a déclaré « une guerre de 100 ans » au chef d'antenne de TVA à Québec, Pierre Jobin, lors de son émission matinale.
- > Les compétences de la présentatrice de météo Sophie Chiasson ont été mises en doute à plusieurs reprises en raison de son apparence physique.

Le CRTC inondé de courriels

PIERRE-ANDRÉ NORMANDIN

Fouettés par l'animateur Jean-François Fillion, les auditeurs de CHOI-FM ont inondé de courriels le CRTC hier, outrés qu'il refuse de renouveler la licence de leur station favorite. En milieu d'après-midi, l'organisme fédéral avait reçu pas moins de 4000 courriels et plus de 130 appels.

Le propriétaire de la station et de Genex Communications, Patrice Demers, invite toutefois ses auditeurs à la retenue. Des camionneurs auraient proposé de bloquer le pont Pierre-Laporte afin de manifester leur mécontentement. « Ça ne va pas nous aider si les gens commentent des actes criminels », prévient M. Demers. Afin de « canaliser l'énergie de ses auditeurs », la direction de CHOI privilégie plutôt l'envoi de courriels. Sur le site Internet de la station, les internautes peuvent d'ailleurs envoyer, d'un seul clic, un message de protestation au CRTC et au lieuten-

nant québécois du premier ministre du Canada, Jean Lapierre.

Cet envoi massif de courriels ne présente qu'un début. Lors des audiences du CRTC sur le renouvellement de la licence, en février, le Conseil avait reçu plus de 9400 messages, dont 8000 en moins de 24 heures. On a aussi songé à faire manifester en silence des personnes bâillonnées.

CHOI-FM diffuse depuis hier une capsule invitant ses auditeurs à se manifester. « Liberté, je crie ton nom partout », dit le message, reprenant le thème de la campagne lancée au lendemain des audiences de février. Comme hier, des autocollants seront distribués ce midi dans différents centres commerciaux de la région de la Capitale.

La députée bloquiste de Québec, Christiane Gagnon, a reçu une soixantaine de courriels et appels téléphoniques pour lui demander d'intervenir dans le dossier. « CHOI-FM ne m'a jamais demandé de l'aide et, maintenant, on m'impu-

te une responsabilité que je n'ai pas », dit-elle. En entrevue sur les ondes de la station, elle a blâmé Genex Communications pour son inac-

Des camionneurs auraient proposé de bloquer le pont Pierre-Laporte afin de manifester leur mécontentement.

tion devant les demandes du CRTC quant au renouvellement de sa licence.

Battue aux dernières élections, l'ex-ministre de Patrimoine Canada, Hélène Chalifour-Scherrer, refuse de commenter la décision du CRTC, tout comme Jean Lapierre, élu en juin.

Quatre têtes d'affiche médiatiques, qui poursuivent présentement Genex pour quatre millions de dollars, sont aussi touchées par la décision.

Cour fédérale

La principale bataille de CHOI se déroulera toutefois en Cour fédérale où l'avocat Guy Bertrand prendra sa défense. Déjà, lors des audiences du CRTC de février dernier, M^e Bertrand avait défendu le droit à la liberté d'expression de la station. Cette fois, il s'attaquera également au pouvoir de l'organisme fédéral de sanctionner le contenu diffusé en ondes.

Si la station remporte ce bras de fer juridique, l'avocat Christian Leblanc craint que le CRTC ne perde sa crédibilité. « Jamais la validité de la Loi sur la radiodiffusion de 1986 n'a été confirmée en cour », dit-il. Un procès pourrait donc limiter considérablement le pouvoir de l'organisme fédéral.

L'avocat Marc-André Blanchard, qui défend André Arthur dans la cause l'opposant à l'ancien premier ministre Daniel Johnson, a trouvé deux importantes failles dans la décision du CRTC. « Au paragraphe 59, le Conseil dit qu'il ne s'agit pas de savoir si les propos ont un quelconque fondement, mais d'examiner s'ils sont offensants. Pas un seul média sur Terre ne pourrait accepter de ne pas diffuser la vérité parce qu'elle est jugée offensante », déplore M. Blanchard.

Dans son document rendu public mardi, le CRTC accuse également CHOI de porter « atteinte à la structure culturelle, politique et sociale du Canada », une affirmation qu'il trouve grossière.

Robert Gillet, Pierre Jobin, Nathalie Clarke et Sophie Chiasson poursuivent tous quatre la station pour un total de quatre millions. Dan Bigras l'a déjà fait, mais a finalement retiré sa poursuite en mai dernier.

JEFF FILLION

Un animateur controversé, mais profitable

PIERRE-ANDRÉ NORMANDIN

En ne renouvelant pas la licence de CHOI-FM, le CRTC cherche surtout à fermer le micro de l'animateur-vedette Jean-François Fillion. À lui seul, celui-ci a provoqué la majorité des 93 plaintes concernant la station.

Mais le controversé animateur de l'émission matinale *Le Monde parallèle* de Jeff Fillion n'attire pas que les ennuis, il s'avère très profitable pour CHOI-FM. « Jeff génère 80 000 auditeurs par tranche de 15 minutes. C'est le *morningman* numéro un à Québec », dit son patron Patrice Demers.

Connu pour son franc-parler, l'animateur de 36 ans a souvent eu à justifier ses propos devant les tribunaux. Présentement, quatre poursuites totalisant quatre millions attendent toujours un règlement. En septembre, Genex a même dû arrêter de payer des assurances, ses primes ayant grimpé à près de 100 000 \$ par année.

Souvent comparé à l'Américain Howard Stern, Jeff Fillion s'identifie plus à Neil Rogers, une grande gueule de la radio de Miami. Il le préfère au New-Yorkais pour son contenu. « Mon plus grand défi, c'est qu'il faut que je passe un message, que je passe mon opinion bien claire. Et il faut que ça provoque assez de réactions pour qu'on ait l'impression qu'il se passe de quoi en ondes », a-t-il déclaré au *Soleil* en février 2002.

Si Jean-François Fillion s'en prend surtout aux personnalités publiques, il n'hésite pas à ridiculiser les quidams. Un citoyen a d'ailleurs poursuivi l'animateur en 1999 pour l'avoir associé au moins 26 fois à un concours du plus long pénis de la région de Québec. Des auditeurs auraient même appelé l'homme chez lui pour qu'il y participe.



PHOTO LE SOLEIL ©

Jeff Fillion : « Mon plus grand défi, c'est qu'il faut que je passe un message, et il faut que ça provoque assez de réactions pour qu'on ait l'impression qu'il se passe de quoi en ondes. »

Vers une surenchère des tarifs publicitaires

PIERRE COUTURE
LE SOLEIL

QUÉBEC — La disparition de CHOI du paysage sonore de la capitale devrait créer une véritable surenchère des tarifs publicitaires aux heures de grande écoute.

« Ça va créer un trou, il n'y aura

pas assez d'inventaires », a indiqué hier au *Soleil* la vice-présidente et directrice de Cossette Médias, Francine Marcotte.

Certains commerçants locaux pourraient être ainsi écartés aux heures de pointe au profit d'annonceurs dont les portefeuilles bien garnis font déjà saliver la concur-

rence. « C'est un marché de vendeurs et certains petits annonceurs pourraient être coincés », a reconnu de son côté le professeur de marketing à HEC Montréal, Normand Turgeon.

Les prix des annonces publicitaires devraient ainsi connaître à court terme une progression notable. « Il y aura congestion, ce sera alors le jeu de l'offre et de la demande qui s'appliquera », a poursuivi le professeur.

Plusieurs annonceurs auraient déjà leur « plan B » bien en tête. « Soyez assurés que plusieurs d'entre eux ont déjà entamé leur séance de magasinage chez le concurrent », a noté Francine Marcotte.

Selon elle, pour attirer dans leur cour la clientèle de CHOI — auditeurs et annonceurs —, certaines stations pourraient même être tentées de modifier leur propre style musical et de procéder à l'embauche d'animateurs de la station rock de Québec.

CHIK, CFOM ou encore le FM-93 pourraient par exemple revoir leur contenu musical pour se rapprocher de celui de CHOI.

Prêts à payer

Fidèle annonceur de CHOI, le propriétaire et président de Sainte-Foy Hyundai, Pierre Racine, s'attend d'ailleurs à payer plus cher sa publicité dès septembre.

« S'il faut payer davantage pour rejoindre plus de gens, on va le faire », a-t-il dit.

Toutefois, en cas de surenchère démesurée, ce dernier n'écartera pas le recours à d'autres stratégies pour contrer le phénomène. « On pourrait annoncer ailleurs, dans des journaux et même à la télé », a-t-il prévenu.

Chez Ameublements Tanguay, il n'est toujours pas question de revoir le placement publicitaire à CHOI. « Ils sont numéro un. Pour nous, c'est *business as usual*. On achète nos publicités en fonction d'un auditoire, pas d'un contenu », a soutenu le vice-président finance, André Jolicoeur.

ACTUALITÉS

Un dentiste perd son droit de pratique

ANNE-MARIE VOISARD
LE SOLEIL

Dans un jugement d'une rare sévérité, le comité de discipline de l'Ordre des dentistes du Québec révoque le permis de Pierre Dupont. Il le fait sous la totalité des 33 chefs de la plainte qui pesait sur ce dentiste, dont l'une des patientes, Réjane Davidson, est morte en janvier 2000, alors qu'il était en train de lui poser des implants.

Pierre Dupont avait son établissement principal chemin Sainte-Foy, à Québec. Mais son champ d'intervention s'étendait bien au-delà, puisqu'il exerçait dans une quinzaine de cabinets, à Montréal, à Granby, à Magog, à Jonquière, à Drummondville, etc. De son propre aveu, en 22 ans de pratique, le nombre de ses clients, juste en implantologie, a atteint 3000. Il a aussi sévi en orthodontie, notamment lorsque Maud Pedneault-Turmel, âgée à l'époque de 10 ans, a vu 14 de ses dents arrachées d'un seul coup.

La décision du comité de discipline, datée du 13 juillet, est l'aboutissement d'une plainte déposée en 2001 par le syndic Paul Morin. Elle concerne 10 victimes, parmi lesquelles se trouvait M^{me} Davidson, de Saint-Tite. Autres cas non moins horribles : M^{me} MG a subi un infarctus sur la chaise. Il lui a fallu une greffe cardiaque. Pour M^{me} TLM, l'épreuve s'est soldée par une trachéotomie et 12 jours d'hôpital. M^{me} TA, 70 ans, a eu la langue coupée.

Présidé par M^e Jean Pâquet, le comité de discipline a pris soin de fouiller le dossier avant de conclure, dans un jugement de 69 pages, à la révocation du permis. C'est la sentence la plus sévère qui puisse exister. « Le permis est comme déchiré ; il n'existe plus », explique le Dr Morin pour bien montrer la différence avec la radiation. Même permanente, la radiation n'a pas ce caractère irréversible. On peut demander à être réinscrit au tableau de l'Ordre.

EN BREF

La SAQ prête à indemniser

La SAQ s'est toujours montrée disposée à indemniser les Artisans du sable, dont une des sculptures, un château de sable, est apparue dans une de ses publicités, à l'été 2001, affirme Claude Bouchard, directrice des affaires publiques de la SAQ. M^{me} Bouchard réagissait hier à un article paru le même jour dans *La Presse*, au sujet d'une poursuite de 32 000 \$ que la Société du droit de reproduction des auteurs, compositeurs et éditeurs du Canada, a intentée contre la SAQ. La SODRAC alléguait que la SAQ aurait dû verser des droits d'auteur pour pouvoir utiliser cette photo. M^{me} Bouchard reconnaît que la photo a été utilisée malencontreusement par le photographe de l'agence de publicité chargée de la campagne de pub *Château de la plage* en 2001. « Le photographe l'avait achetée dans une boutique. Il l'a photographiée dans son studio pour la publicité. Comme c'était un moule, il ne pensait pas qu'il y avait des droits d'auteur », a expliqué M^{me} Bouchard.

Christiane Desjardins

270 accidents liés au VDPR

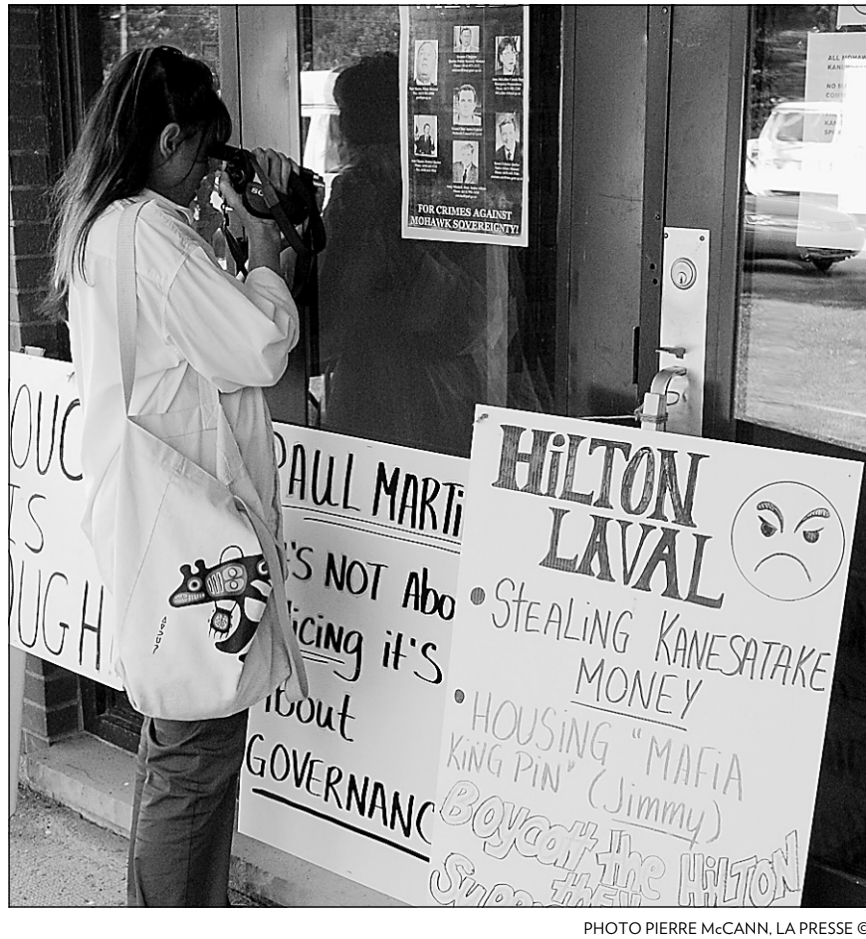
La pratique du virage à droite au feu rouge a été à l'origine de 270 accidents au Québec, au cours de la dernière année. C'est ce que révèle le premier bilan annuel du virage à droite au feu rouge du ministère provincial des Transports, dont le réseau TVA a obtenu copie. Le rapport fait état de 270 accidents liés à cette pratique, dont 211 ont causé des dommages matériels. Aucun des accidents signalés n'a causé de décès. Ce nombre est inférieur aux prévisions du ministère des Transports, qui étaient de 500 accidents. *Presse Canadienne*

Couple disparu : interrogatoire

La Sûreté du Québec interroge à nouveau les proches d'un couple de Saint-Jérôme, disparu depuis bientôt un mois. Les agents provinciaux espèrent récolter des informations qu'ils auraient oublié de transmettre aux enquêteurs de la police municipale. Le couple a été vu pour la dernière fois le 16 juin dans le stationnement de Prévost.

La Presse

Les dissidents de Kanesatake forment un conseil intérimaire



Une dissidente du grand chef de bande James Gabriel s'est présentée devant les locaux du conseil à Kanesatake hier.

PHOTO PIERRE McCANN, LA PRESSE ©

NICOLAS BÉRUBÉ

Les chefs sortants opposés à James Gabriel ont tenu une assemblée publique hier soir à Kanesatake, durant laquelle deux administratrices ont été désignées pour gouverner le territoire autochtone jusqu'aux prochaines élections.

Nancy Howard, ancienne directrice de l'école primaire de Kanesatake, et Madeleine Montour, résidente du territoire, ont été choisies par la centaine de personnes présentes à la rencontre. La réunion s'est tenue à huis clos et les médias n'étaient pas les bienvenus.

Ottawa et Québec ont déjà annoncé que le grand chef actuel, James Gabriel, demeurera l'interlocuteur privilégié du gouvernement jusqu'aux élections, cet automne.

Pour Steven Bonspille, chef au conseil de bande dont le mandat prenait fin hier, les administratrices auront toute la latitude nécessaire pour gérer le territoire jusqu'à l'automne. « C'était la seule solution honnête au conflit. La démocratie, c'est la démocratie : quand ton temps est fini, tu dois t'en aller », a-t-il dit, ajoutant que l'édifice du conseil de bande allait rouvrir ce matin à la première heure, et que les administratrices pourraient s'y installer.

Selon lui, James Gabriel n'a plus la légitimité nécessaire pour gouverner

le territoire. « Si Ottawa et Québec veulent garder James Gabriel comme chef, eh bien, qu'ils le gardent à Laval ! Ici, à Kanesatake, c'est le peuple qui a le pouvoir ». M. Bonspille a fait savoir qu'il allait présenter sa candidature aux prochaines élections. Plusieurs résidents de Kanesatake aimeraient que celles-ci aient lieu le 4 septembre, mais James Gabriel a fixé le scrutin au 9 octobre. Le mandat du conseil et du grand chef a pris fin hier. Mais une résolution adoptée par James Gabriel prolonge son autorité jusqu'aux élections.

Dans la journée, Tracy Cross, l'ancien chef de police de Kanesatake que James Gabriel avait congédié en janvier dernier, a également fait savoir qu'il songeait à briguer un siège au conseil de bande.

La journée d'hier a été marquée par une manifestation qui réunissait plusieurs résidents opposés au grand chef James Gabriel. Une certaine confusion semblait régner sur le territoire de Kanesatake. Les portes de l'édifice du conseil de bande étaient verrouillées, de sorte qu'aucun service à la population n'a pu être dispensé. Le chef John Harding a indiqué qu'il allait mettre sur pied une patrouille communautaire afin de patrouiller le territoire.

James Gabriel n'a pas voulu commenter hier soir, préférant s'adresser aux médias aujourd'hui.

Le VP de WestJet démissionne après des allégations «d'espionnage»

PRESSE CANADIENNE

CALGARY – Le vice-président et cofondateur de WestJet Airlines, Mark Hill, a démissionné hier à la suite d'accusations voulant qu'il ait eu en sa possession des documents d'affaires internes de son principal rival, Air Canada. Il aurait obtenu les informations en question par l'entremise d'un site Internet réservé aux employés d'Air Canada.

Dans un communiqué publié tard

hier, WestJet affirme que M. Hill a remis sa démission dans son meilleur intérêt et dans le meilleur intérêt de la compagnie, qui fait l'objet d'une poursuite de la part d'Air Canada en Cour supérieure de l'Ontario.

« WestJet affirme catégoriquement qu'elle n'a aucunement profité des informations obtenues par M. Hill, lesquelles n'étaient pas de nature confidentielle et se sont avérées sans utilité. Mais compte tenu

du climat actuel, WestJet a accepté la démission de M. Hill », précise la société dans son communiqué.

La compagnie ajoute qu'elle ne fera aucun autre commentaire sur l'affaire vu les implications légales entourant la poursuite d'Air Canada.

Air Canada accuse M. Hill et un autre employé de WestJet de s'être introduits 243 630 fois sur un des sites Web réservés à ses employés entre le 15 mai 2003 et le 19 mars 2004. Le

site contient des informations sur la disponibilité des sièges sur ses avions. Selon Air Canada, WestJet aurait utilisé ensuite ces informations pour modifier ses liaisons aériennes et ses projets d'expansion.

Air Canada demande 5 millions \$ en dommages punitifs, tout en affirmant que les pertes qu'elle aurait subies à la suite du présumé pillage d'informations pourraient s'élever à plusieurs millions.



S60 AWD

CRÉDIT-BAI À PARTIR DE
1,8%*
JUSQU'À 48 MOIS

S60 2.5 T
498\$*
48 MOIS

S60 AWD
518\$*
48 MOIS



S60 2.5T

VOLVO S60 2.5T ET 2.5T AWD 2004

COUP DOUBLE

LE MOTEUR TURBO 2,5 LITRES PERFORMANT DE 208 CHEVAUX, LA BOÎTE AUTOMATIQUE À 5 RAPPORTS, LES ROUES EN ALLIAGE ET LE SYSTÈME AUDIO HAUTE PERFORMANCE SONT DE SÉRIE. DE PLUS, DÈS AUJOURD'HUI, VOUS POUVEZ Y AJOUTER LA TRACTION INTÉGRALE CONTRÔLÉE ÉLECTRONIQUEMENT, POUR SEULEMENT 20\$* DE PLUS PAR MOIS. LES VOLVO S60 2.5T ET 2.5T AWD 2004 SONT OFFERTES PAR VOS CONCESSIONNAIRES VOLVO DU GRAND MONTRÉAL.

VOLVO
pour la vie

AUTOMOBILES CHICOINE INC.
855, rue Johnson, Saint-Hyacinthe
(450) 771-2305
www.volvochicoine.com

FRANKE VOLVO
180, rue Principale
Sainte-Agathe (819) 326-4775
www.frankevolvo.com

VOLVO DE BROSSARD
9405, boul. Taschereau
Brossard (450) 659-6688
www.volvobrossard.net

JOHN SCOTTI AUTO LTÉE
4315, boul. Métropolitain Est
Saint-Léonard (514) 725-9394
www.johnscottivolvo.com

VOLVO POINTE-CLAIRE
15, Auto Plaza, Pointe-Claire
(514) 630-3666
www.volvo-pointeclaire.com

UPTOWN VOLVO
4900, rue Paré, Montréal
(514) 737-6666
www.uptown-volvo.com

VOLVO LAVAL
2350, boul. Chomedey
Laval (450) 682-3336
www.volvodelaval.com

*Le PDSF d'une S60 2.5T/S60 2.5T AWD 2004 est de 42 495 \$/43 995 \$. Les véhicules illustrés sont équipés de roues en option. Promotion d'une durée limitée offerte aux clients admissibles seulement par les concessionnaires Volvo participants et les Services financiers d'Automobiles Volvo du Canada, sur approbation du crédit. Exemple de crédit-bail pour une S60 2.5T/S60 2.5T AWD 2004 (frais de transport et de livraison de 1 275 \$ inclus) : 497,73 \$/518,14 \$ par mois, bail de 48 mois, acompte de 3 300 \$/3 300 \$. Total des mensualités : 23 891,04 \$/24 870,72 \$. Valeur de rachat au terme du bail : 18 215,40 \$/19 294,10 \$. Les mensualités peuvent varier selon les équipements optionnels choisis. Première mensualité et dépôt de garantie de 600 \$/600 \$ dus à la signature du bail. Allocation de 20 000 km par an (0,08 \$/0,16 \$ par km supplémentaire). Taux d'intérêt annuel : 1,8 %/1,8 %. Taxes, immatriculation, assurance, inscription au RDPRM et frais d'administration en sus. Le concessionnaire peut vendre/louer à un prix inférieur. L'offre prend fin le 31 juillet 2004. Certaines conditions s'appliquent. Votre concessionnaire vous donnera tous les détails. © 2004 Automobiles Volvo du Canada Ltée. « Volvo pour la vie » est une marque déposée utilisée sous licence par Automobiles Volvo du Canada Ltée. Pensez à toujours boucler votre ceinture de sécurité. Visitez le site www.volvocanada.com.



VINCENT MARISSAL

Le bouclier de George, le dilemme de Paul

À en juger par les réactions épidémiques de nombreux lecteurs au cours des derniers jours à la simple possibilité de voir Ottawa embarquer dans le système de défense antimissile de George Bush, il semble que Paul Martin aura lui aussi besoin d'un bouclier pour se protéger cet automne.

Les dépêches du début de semaine selon lesquelles le gouvernement Martin s'apprête à dire oui à Washington ressemblent d'ailleurs à des frappes préventives du bureau du premier ministre visant à préparer l'opinion publique à cette impopulaire annonce.

Les experts des questions militaires et les scientifiques débattent âprement au cours des prochains mois de la pertinence de sauter dans le projet avec les États-Unis, mais sur le plan politique, la chose est entendue : le Canada, que l'on aime ça ou non, n'a pas le choix de participer au projet américain, malgré les énormes risques politiques que cela comporte pour le gouvernement minoritaire de Paul Martin. En fait, ne dramatisons pas, le Canada ne peut faire autrement, pour le moment, que de s'asseoir à la table du bouclier.

La question n'est donc pas de savoir si Paul Martin dira oui au président Bush, mais bien plutôt de savoir comment il manoeuvrera auprès de l'opinion publique et de l'opposition pour survivre au pouvoir. Cette décision sera pour lui l'un des premiers

tests cruciaux de son gouvernement minoritaire. Un test qui exigera instinct et stratégie politique, deux domaines où le premier ministre Martin et son entourage n'ont pas particulièrement brillé au cours des derniers mois.

Le Canada n'a pas le choix, d'abord pour des questions de bon voisinage avec cet encombrant géant que sont les États-Unis. M. Martin a fait lui-même du réchauffement de l'amitié Canada—États-Unis l'un des thèmes majeurs de son programme politique depuis qu'il est devenu premier ministre. Il serait aujourd'hui parfaitement incohérent de sa part de tourner le dos à Washington. D'autant que M. Martin connaissait très bien les plans du président Bush. C'est une chose de dire non à la guerre en Irak (de toute façon, le rôle du Canada aurait été parfaitement marginal parce que le gros de l'effectif des forces armées était déjà déployé et à bout de souffle ailleurs sur le globe, notamment en Afghanistan), c'en est une autre de s'exclure des plans de défense continentale des prochaines décennies.

Parce que c'est bien de cela qu'il s'agit ici : un changement profond dans les structures de défense de l'Amérique du Nord. Le Canada a toujours basé sa propre politique sur NORAD, le système de commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord, ce qui a permis au petit d'avoir un mot à dire à la table du géant. Le Canada participe

pleinement à NORAD, il y occupe même des postes dans la chaîne de commandement, mais les États-Unis, c'est évident, pèsent plus lourd dans la balance. Ce n'est pas une question de faiblesse, mais bien de *realpolitik*. Au moment où NORAD se transforme lentement mais sûrement en un nouveau système de défense plus sophistiqué (à terme, le fameux bouclier antimissile), le Canada se retrouve devant un choix : refuser

ment. Bonne raison pour être à la table. Si George Bush garde le pouvoir, il sera plus pressé (les présidents américains, à cause de la limite de deux mandats, perdent à peu près tout pouvoir au cours des deux dernières années de leur second mandat). La défense de la souveraineté canadienne est mieux servie en ayant voix au chapitre, même modestement, qu'en se faisant imposer les décisions unilatéralement.

La question n'est donc pas de savoir si Paul Martin dira oui au président Bush, mais bien plutôt de savoir comment il manoeuvrera auprès de l'opinion publique et de l'opposition pour survivre au pouvoir. Cette décision sera pour lui l'un des premiers tests cruciaux de son gouvernement minoritaire.

d'être à la table et perdre voix au chapitre ou s'assurer une place (modeste) à la table. Dans tous les scénarios, notez une chose, un fait inéluctable : les États-Unis iront de l'avant, avec ou sans le Canada. En cette année électorale aux États-Unis, Paul Martin aurait pu espérer gagner du temps et miser sur l'élection du démocrate John Kerry, mais celui-ci a viré sa veste et appuie maintenant lui aussi le projet de bouclier antimissile, quoique plus timidement que le président Bush.

Si John Kerry l'emporte en novembre, les choses iront plus lente-

ment. C'est la conclusion à laquelle était arrivé Jean Chrétien à la fin de son long règne. Le même Jean Chrétien, qui a gagné ses épaulettes (surtout au Québec) en refusant d'engager le Canada en Irak, savait que le Canada n'avait pas le choix. Contrairement à Paul Martin, il a seulement eu le luxe de repousser sa décision.

Jean Chrétien, l'un des politiciens les plus pragmatiques que le Canada ait connus, avait aussi compris que le bouclier couvrirait nécessairement le Canada. Si un missile devait être lancé vers les États-Unis et qu'il passait par-dessus Windsor, en Ontario, a

déjà résumé M. Chrétien, pensez-vous que les États-Unis attendraient qu'il soit rendu de l'autre côté de la rivière, au-dessus de Detroit, pour intervenir ?

Cela dit, Jean Chrétien, qui aurait pu apprendre un ou deux trucs politiques à Paul Martin si les deux hommes avaient été moins orgueilleux, a toujours pris soin de garder un argument de secours dans sa manche en ce qui concerne le bouclier antimissile : la technologie.

Le président Bush peut réver du système le plus sophistiqué jamais inventé pour protéger l'hémisphère Nord du continent américain, reste qu'à ce jour, son bouclier est un flop technologique magistral. Voilà une belle porte de sortie. Être à la table donne aussi le droit de se retirer ou d'exiger des preuves plus convaincantes avant d'aller plus loin.

Ce ne serait d'ailleurs pas la première fois que le Canada refuse de s'embarquer dans une aventure trop incertaine. Le dernier premier ministre à l'avoir fait est nul autre que Brian Mulroney, le plus pro-américain des chefs de gouvernement canadiens, qui avait dit non à la guerre des étoiles de Ronald Reagan.

COURRIEL

Pour joindre Vincent Marissal : vincent.marissal@lapresse.ca

AYEZ LA COTE

LA PRESSE AFFAIRES.com

Programmes de location au détail et de financement à l'achat offerts sous réserve d'approbation du crédit par Toyota Services Financiers. *Location fermée de 60 mois au taux de 3,4 % pour une Echo Hatchback 2004 (modèle JT123M-A avec boîte manuelle), avec acompte de 449 \$. +Première mensualité gratuite et dépôt de garantie de 0 \$ pour une location de 60 mois, ou un montant équivalent pour un financement de 48 mois. Obligation totale de 10 589 \$. Option d'achat à l'échéance de 4 938,10 \$. Comprend un maximum de 120 000 km, supplément de 0,07 \$/km excédentaire exigible le cas échéant. Calculé à partir du PDSF de 12 995 \$. L'obligation totale comprend un maximum de 960 \$ pour les frais de transport et de préparation. La location ne comprend pas les frais d'immatriculation et d'assurances, ni les taxes applicables. **Exemple de financement : 10 000 \$ à 2,9 % par an équivalent à 220,90 \$ par mois pendant 48 mois. Le coût de l'emprunt est de 603,20 \$ et l'obligation totale de 10 603,20 \$. L'exemple de financement à l'achat ne comprend pas les frais d'immatriculation, les frais de transport, la préparation, l'assurance et les taxes. Offre valide pour toutes les Echo Hatchback 2004 louées ou financées avant le 3 août 2004. Certaines conditions s'appliquent. Un concessionnaire Toyota est libre de fixer ses propres prix de détail et ne s'expose à aucune sanction en vendant à des prix moindres que ceux spécifiés dans cette annonce. Pour de plus amples renseignements, voyez votre concessionnaire participant Accès Toyota, composez le 1 888 TOYOTA-8 ou consultez le www.acces.toyota.ca.

Dévore les kilomètres, sirote l'essence



Echo Hatchback 2004

Location à **169 \$*** par mois

avec dépôt de garantie de 0 \$
Ou financement à **2,9 %** jusqu'à 48 mois**
Première mensualité gratuite†

viens chercher ton volant!
ÉQUIPE TOYOTA

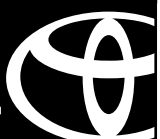
consommation de carburant **6,7 L/100km** VILLE / **5,2 L/100km** ROUTE

Meilleur véhicule éconergétique dans la catégorie sous-compacte, prix ÉnerGuide 2004

- Moteur de 1,5 litre équipé d'un dispositif de distribution à calage variable intelligent
- Système de freins antiblocage (ABS) de série
- 52 accessoires de personnalisation disponibles
- Assistance routière
- Coussin gonflable côtés conducteur et passager avant
- Qualité légendaire Toyota
- Véhicule à faibles émissions

Visitez votre concessionnaire Accès aujourd'hui. Ou visitez notre site www.acces.toyota.ca ou composez le 1 888 TOYOTA-8.

TOYOTA un coup de cœur sans fin



ACTUALITÉS

Se soigner au naturel n'est pas sans danger

PAUL JOURNET

Glucosamine, échinacée et ginseng : la provenance naturelle de ces remèdes rassure, et l'appétit du public croît sans cesse. Or, l'équation spontanée entre naturel et absence de risques n'est pas toujours fondée, comme l'illustre un guide que vient de publier Option consommateurs.

« Le marché des produits naturels comme la glucosamine (utilisée pour les douleurs d'articulation) augmente de 15 à 20 % par année », révèle Gerry Harrington, porte-parole de l'Association canadienne de l'industrie des médicaments en vente libre.

Devant l'engouement du public pour ces produits mal connus, Option consommateurs a lancé hier un guide des 24 produits qui se vendent le plus, assorti de mises en garde.

« Malheureusement, la majorité des gens n'avertissent pas leur médecin lorsqu'ils consomment des produits naturels », explique Marie-France Huot, analyste en agroalimentaire chez Option consommateurs. Ils se font alors prescrire des médicaments

qui deviennent dangereux lorsqu'ils sont combinés à ceux-ci. »

Par exemple, le ginseng, utilisé comme stimulant, ne doit pas être pris avant une chirurgie, et l'ail, pris pour faciliter la circulation, ne peut être combiné avec des anti-inflammatoires comme Advil ou Motrin. De plus, la glucosamine avec du sel est déconseillée aux gens souffrant d'hypertension ou de problème cardiaque.

« Pour chacun de ces produits, nous offrons une description complète des composants, des effets thérapeutiques, des contre-indications et des dangers d'interaction avec des médicaments », affirme Marie-France Huot.

Le porte-parole de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, le Dr Jean Rodrigue, salue à une exception près l'initiative du guide. « Le seul problème, c'est qu'on y souligne le prétendu effet thérapeutique des produits. Or, rien n'indique qui l'a reconnu et sur quelles bases. Le guide risque d'être utilisé dans les pharmacies, où il sera distribué gratuitement, à titre de

preuve de l'efficacité des produits naturels pour en faire mousser les ventes. »

« Les produits naturels sont efficaces, rétorque la présidente de l'Association québécoise des phytothérapeutes, Nicole Woodman. Il ne reste qu'à faire connaître clairement leurs effets positifs et négatifs, ce que va permettre le guide. »

La tâche risque d'être ardue, car certains fabricants contestent les risques associés à leurs produits naturels. Par exemple, l'entreprise québécoise Adrien Gagnon mentionne sur son site Internet qu'il n'existe « aucune contre-indication » pour le sulfate de glucosamine, alors que le guide d'Option consommateurs en mentionne sept. Chez Adrien Gagnon, hier, personne ne pouvait commenter cette information.

Santé Canada promet par ailleurs de faire le ménage dans l'industrie des produits naturels. D'ici quatre ans, le ministère aura instauré un programme visant à contrôler leur mise en marché. Les effets promis devront être prouvés et il faudra que les étiquettes soient claires et complètes.

Le Québec et l'Alberta débattront de la couleur de la margarine

ARIANE KROL

Le Québec devra défendre sa réglementation sur la couleur de la margarine sur un nouveau front. En plus d'aller en Cour suprême, la province créera un groupe spécial pour étudier la plainte de l'Alberta en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

La Fédération des producteurs laitiers du Québec dénonce cette décision annoncée hier par Québec. « C'est un peu illogique d'aller de l'avant alors que le plus haut tribunal du pays va devoir se prononcer », fait valoir un porte-parole de la Fédération, Jean Vigneault.

La Cour suprême a accepté d'entendre l'appel de la multinationale Unilever, qui conteste la réglementation québécoise interdisant depuis 1987 que la margarine ait la couleur du beurre. La cause pourrait être entendue au début de l'année 2005.

L'Alberta, de son côté, affirme que les cultures de céréales et d'oléagineux subissent des pertes économiques à cause de la réglementation québécoise sur la margarine.

Le groupe spécial sur le commerce intérieur n'entendra pas la plainte de l'Alberta avant la fin octobre, mais le processus ne devrait pas prendre plus de deux mois.

Québec aurait dû refuser la demande de l'Alberta, comme il l'a

fait avec l'Ontario, plaide la Fédération.

Le Québec avait refusé de nommer un panéliste pour étudier la demande de l'Ontario parce que nos voisins faisaient la même chose avec une demande québécoise sur la réciprocité de la main-d'oeuvre, explique le directeur adjoint aux politiques commerciales et intergouvernementales du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Denis Desrosiers. « Dans le cas de l'Alberta, on n'avait aucun litige. On a des obligations qui découlent des accords commerciaux que notre gouvernement a signés », dit-il. Ne pas respecter ces obligations pourrait même donner des munitions à Unilever, fait-il valoir. « Un des arguments d'Unilever, c'est que l'ACI ne fait pas sa job », dit-il en ajoutant que la décision de la Cour suprême ne libérera pas le Québec de ses obligations en vertu de l'ACI.

Si le Québec perdait le droit de réglementer la couleur de la margarine, des produits comme les mélanges beurre-margarine pourraient entrer sur le marché québécois, craignent les producteurs laitiers. « Un tel scénario pourrait représenter pour le Québec des pertes de revenus à la ferme de plus de 100 millions de dollars et la disparition de quelque 3000 emplois dans l'industrie laitière », a indiqué la Fédération dans un communiqué publié hier.

la **Baie** encore plus

En vigueur du jeudi 15 au dimanche 18 juillet

JONES NEW YORK SIGNATURE

POUR TROUVER.

CARRIÈRES

Le samedi dans LA PRESSE

ACURA RSX 2004
à la location*
3,8% et à l'achat †



LE SOLDE ESTIVAL ACURA.
Beau taux pour en profiter!

Location à partir de
278 \$* par mois
48 mois

Comptant	Paiement
2 668 \$	278 \$*
1 778 \$	298 \$*
0 \$	328 \$*

Incluant :

- moteur i-VTEC™ DACT
- système de coussins gonflables avant et latéraux
- chaîne AM/FM/CD à 4 haut-parleurs
- sièges sport avant à renforts haute densité
- climatisation automatique, et beaucoup plus...

Transport et préparation inclus
Aucun dépôt de sécurité • Allocation de 96 000 km



ACURA GABRIEL 4648, boul. Saint-Jean Dollard-des-Ormeaux (514) 696-7777 www.gabriel.ca/acura	LUCIANI ACURA 4040, rue Jean-Talon O. Montréal (514) 340-1344 www.luciani.acura.com	ACURA BROSSARD 9100, boul. Taschereau O. Brossard (450) 659-1616 www.acurabrossard.com	ACURA DE LAVAL 2500, boul. Chomedey Laval (450) 682-4050 www.acuralaval.com	ACURA PLUS 255, boul. de la Seigneurie Blainville (450) 435-4455 www.acuraplus.com	GALERIES ACURA 7100, boul. Métropolitain E. Anjou (514) 354-8811 www.galeriesacura.com
--	---	--	---	--	--

*Offres de location-bail d'une durée limitée, par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. S.A.C. seulement. Tarifs mensuels de location-bail d'une durée de 48 mois établis pour l'Acura RSX (modèle DC5364PB) 2004 neuve. Un acompte de 2 668 \$ vous donne un versement mensuel de 278 \$ et un total des paiements de 16 012 \$. Un acompte de 1 778 \$ vous donne un versement mensuel de 298 \$ et un total des paiements de 16 082 \$. L'option 0 \$ comptant vous donne un versement mensuel de 328 \$ et un total des paiements de 15 744 \$. Taux de location annuel de 3,8 %. Un premier versement est requis et un acompte pourrait être exigé. Allocation de 24 000 km par année (frais de 0,12 \$ par kilomètre supplémentaire). Transport et préparation inclus, frais d'inscription au registre des droits personnels et réels mobiliers, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour une valeur résiduelle prédéterminée. Le prix de location des concessionnaires peut être inférieur. †Offre de financement à l'achat d'une durée limitée, par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. Financement à l'achat de 3,8 % pour l'Acura RSX (modèle DC5364PB) 2004 neuve. S.A.C., périodes de 24 à 60 mois offertes. Par exemple, 20 000 \$ à 3,8 %. Paiements mensuels de 449,79 \$, pendant 48 mois. Coût d'emprunt de 1 589,92 \$. Total des paiements de 21 589,92 \$. Un acompte pourrait être exigé. Transport et préparation (900 \$), frais d'inscription au registre des droits personnels et réels mobiliers, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. Le prix de vente des concessionnaires peut être inférieur. Garantie Acura limitée de 5 ans/100 000 km. Les deux premiers services d'entretien sont compris. Le modèle offert peut différer de la photographie (RSX avec l'ensemble Aero représentée). Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Du 1^{er} juillet au 2 août 2004.

Obtenez jusqu'à 50 % plus de points Primes Hbc.
Utilisez conjointement les deux cartes au moment de régler votre achat dans les magasins de la famille Hbc.

Bell
Avec nos
athlètes

En route pour une ville olympique!

Courez la chance de gagner 1 des 3 voyages dans la ville olympique de votre choix : Barcelone, Nagano ou Sydney.
Pour participer, encouragez nos athlètes à Athènes sur
bell.ca/athlete



Aucun achat requis. 53 prix à gagner d'une valeur allant de 1 100 \$ à 9 880 \$ chacun. Chaque voyage est pour 2 personnes. La date de clôture est le 29 août 2004. Un prix secondaire sera tiré quotidiennement pendant 50 jours. Le concours est ouvert aux résidents canadiens qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur lieu de résidence. Règlement du concours sur www.bell.ca/athlete.
© Marque officielle du Comité olympique canadien.



Bell est fière de commander l'équipe olympique canadienne.



Et bien simple.™

Fraude à la poissonnerie?

Un chercheur estime que 75% des vivaneaux vendus ne seraient pas de l'espèce annoncée

MATHIEU PERREAULT

Le vivaneau que vous achetez n'est probablement pas celui que vous croyez. Un biologiste de l'Université de Caroline du Nord a découvert que 75 % des vivaneaux vendus en poissonnerie ne sont pas de l'espèce annoncée.

Le biologiste Peter Ratko a étudié l'espèce la plus prisée de vivaneau, appelée en anglais le *red snapper*. Les trois quarts des *red snappers* vendus étaient en fait d'autres espèces de vivaneau, moins goûteuses donc moins coûteuses. Son échantillon était petit, 22 poissons, mais M. Ratko assure qu'il est représentatif parce qu'il représente neuf détaillants dans huit États américains.

« Tout ça a commencé comme un projet pour mes étudiants », dit M. Ratko joint en Caroline du Nord. Le biologiste d'origine al-

bertaine publie aujourd'hui son étude dans la revue *Nature*. « Je voulais qu'ils s'exercent à travailler avec les bases de données génétiques, pour distinguer les marqueurs des différentes espèces d'un même poisson. »

Comment faire la différence?

M. Ratko s'attendait à ce qu'une certaine proportion de son échantillon se révèle frauduleux. Mais certainement pas autant. « Il y a eu des rapports anecdotiques et d'autres petites études avec d'autres espèces, qui montraient que les poissons vendus dans le commerce de détail ne sont pas toujours ce qu'ils devraient être. Par exemple, certains poissonniers se plaignent que leurs concurrents vendent le vivaneau à moitié prix. Quand il y a des cousins proches, il est tentant pour le pêcheur, le grossiste ou le détaillant de gonfler ses stocks de poissons prestigieux. »

M. Ratko estime qu'il y a probablement beaucoup de requin vendu sous le nom d'espadon et de morceaux d'aile de raie vendus sous le nom de pétoncles. *Nature* rapportait aussi deux cas célèbres dans les annales des poissonne-

Il y a probablement beaucoup de requin vendu sous le nom d'espadon et de morceaux d'aile de raie vendus sous le nom de pétoncles.

ries : du crabe philippin vendu sous le nom de « crabe bleu de la baie de Chesapeake », et le mérou, dont environ 80 % des spécimens vendus aux États-Unis seraient en fait une espèce cousine. Le consommateur moyen peut-il

distinguer le goût des différentes espèces de vivaneau ? « J'ai déjà mangé deux ou trois fois du *red snapper* dont j'étais sûr de l'appellation et c'est vraiment un poisson très fin. Il doit y avoir une raison pour laquelle il est plus cher que les autres espèces de vivaneau. Mais il faut souligner que tous les vivaneaux sont de très bons poissons. »

À la poissonnerie La Sirène de la mer, rue Sauvé, un poissonnier a indiqué à *La Presse* que les « snappers », qui ne s'appellent pas tous « vivaneaux », ont un goût assez similaire, mais diffèrent d'apparence.

Enjeu d'importance

L'affaire n'est pas seulement du ressort de l'Office de la protection du consommateur. Elle est aussi d'une importance capitale pour les ministères des Pêches. « Les gouvernements évaluent

toujours la quantité de poissons disponibles à partir des prises, en plus de leurs propres données de populations de poissons, dit M. Ratko. Si la fraude sur le vivaneau se produit au port, les données gouvernementales sont faussées. Aussi, cela crée une impression chez le consommateur qu'il y a encore beaucoup de poissons, donc moins de soutien pour les mesures de conservation des ressources. »

Le biologiste entend maintenant mettre ses étudiants sur la piste des fraudeurs. « Je veux savoir si la fraude se produit au port, chez le grossiste, ou chez le détaillant. Il faut le savoir pour calculer le facteur de correction des prévisions et estimations gouvernementales de poissons, et les quotas de prises. Si le nom est changé seulement chez le détaillant, il n'y a pas de problème. Mais si c'est au port, il faut réagir. »

EN BREF

Le lac Maskinongé propre à la baignade

La direction de la Santé publique de Lanaudière a annoncé hier que le lac Maskinongé était de nouveau propre à la baignade. Situé à Saint-Gabriel-de-Brandon, le lac faisait l'objet d'une interdiction de baignade depuis que des cyanobactéries (algues bleues) y avaient été décelées l'an dernier. Ces micro-organismes, qui donnent une coloration bleu-vert aux eaux peu profondes, proviennent des activités agricoles et des eaux usées contenant des détergents et du savon. Un programme de suivi quotidien est en place pour détecter rapidement la formation d'algues bleues dans ce lac. Nicolas Bérubé

L'écoconditionnalité en vigueur en 2005

La fameuse écoconditionnalité, qui rend l'accès à des programmes de la Financière agricole du Québec conditionnel au respect de certaines normes environnementales, s'appliquera à compter de janvier 2005, a annoncé Québec hier. Les éleveurs qui voudront obtenir du financement ou s'assurer auprès de la Financière agricole du Québec devront avoir un bilan de phosphore conforme aux cibles établies par Québec ou prouver qu'ils se sont engagés dans une démarche pour les atteindre. Ariane Krol

VENTE VACANCES D'ÉTÉ
Plus de 1,5 millions en inventaire

Plus de 200 ensembles (fixation - wakeboard) **Réduits jusqu'à 60%**

Shorty à partir de **45\$**

Tube à partir de **79\$**

Skis Combo **179\$**

Kneeboard O'Brien **149\$**

Spéciaux valides jusqu'au 31 juillet 2004

L'ENTREPÔT **au vent fou**
QUALITÉ ET CHOIX SUPÉRIEUR

514-640-3001 3839 St-Jean Baptiste, Montréal
www.auventfou.com 1-800-336-2126

Liquidation spéciale

Tapis persans

CARGAISON DÉTOURNÉE (no 16661)
Port d'arrivée : New York, N.Y.

Une grosse cargaison de tapis faits à la main a été libérée et confiée à Heriz Persian Rugs pour liquider immédiate. Tous les genres (Qum soie, Tabriz, Nain, Kashan, tapis tribaux, etc.) et toutes les dimensions, de 2 pi x 3 pi à 12 pi x 16 pi et tapis de passage jusqu'à 22 pi de longueur.

Tous les tapis vont de 100\$ à 1 800\$

Premiers arrivés, premiers servis

Vendredi 16 juillet 2004, 11 h am - 19 h pm
Samedi 17 juillet 2004, 11 h am - 18 h pm
Dimanche 18 juillet 2004, 11 h am - 18 h pm

HÔTEL RUBY FOO'S
7655, boul. Décarie
Montréal QC (514) 731-7701

VISA, MasterCard, AMERICAN EXPRESS, CHÈQUE

la **Baie** encore plus

GRANDE ÉVASION estivale

SOLDE ET LIQUIDATION EN COURS

30 % à 40 % de rabais
meubles et accessoires de jardin et articles d'été en acrylique

Nous faisons place aux nouveautés... 80 millions de dollars d'articles à liquider!

60 % de rabais literie mode Ralph Lauren sans suite
Seulement à la Baie : rue Sainte-Catherine O. et Fairview Pointe-Claire.

jusqu'à 70 % de rabais duos-sommeil : modèles de rayon sans suite

jusqu'à 60 % de rabais meubles : modèles de rayon sans suite
Exemples. Canapés. Maintenant 398 \$, 598 \$ et 798 \$.
Fauteuils inclinables. Ord. 349 \$ à 599 \$.
Maintenant 198 \$ à 298\$.

jusqu'à 50 % de rabais gros électros sans suite

50 % à 70 % de rabais

- literie et serviettes mode Royal Velvet, Wamsutta, Nautica et autres
- vaisselle de tous les jours, verrerie et articles ménagers en bois
- vaste choix de jouets
- vaste choix d'accessoires décoratifs, bougies et cadres

DES OFFRES À NE PAS MANQUER! Tant qu'il y en aura.

maintenant 148 \$ microchaîne Panasonic N° SCEN5. Ord. 179,99 \$.

liquidation 498 \$ télé Sony, 51 cm (20 po) N° KV20FV300. Ord. 549,99 \$.

maintenant 548 \$ télé Sony, 61 cm (24 po) N° KV24FV300. Ord. 649,99 \$.

maintenant 628 \$ caméscope Sony N° DCRTRV350. Ord. 799,99 \$.

liquidation 358 \$ télé Sony N° KV20FS100. Ord. 399,99 \$.

liquidation 348 \$ lecteur de DVD portatif Malata Écran de 18 cm. Ord. 449 \$.

Faites vite pour en profiter au maximum! Le choix varie selon le magasin.

Le choix varie selon le magasin. Les rabais sont sur nos prix ordinaires, sauf avis contraire. Exceptions : articles « Bon prix la Baie tous les jours », « Nouvellement réduit », « Atout griffé », « Achat-choc », Style&Co., INC, Nine & Co et ceux des rayons concédés. La mention « ACHAT-CHOC » indique que nous avons trouvé une aubaine incroyable dont nous voulons vous faire profiter. Si nous indiquons un PRIX DE COMPARAISON, il s'agit du prix qu'un autre détaillant canadien a établi pour un article de qualité identique ou comparable. Les articles « Achat-choc » sont offerts en quantités limitées, as de bons d'achat différé. Précisions en magasin. Prenez note que la mention « PRIX CISEAUX » signifie que le bas prix au quotidien existant est temporairement réduit.

Obtenez jusqu'à 50 % plus de points Primes Hbc.
Utilisez conjointement les deux cartes au moment de régler votre achat dans les magasins de la famille Hbc.

ACTUALITÉS

Longueuil: départs et déménagement à l'horizon

SÉBASTIEN RODRIGUE

Le maire de Longueuil, Jacques Olivier, souhaite déménager les réunions du conseil municipal avant même que la défusion de quatre municipalités ne soit consommée. Le maire a mis sur pied un comité de travail pour trouver un nouvel emplacement pour le conseil municipal et le futur hôtel de ville de Longueuil dès l'automne prochain.

En entrevue, le maire Olivier promet aussi des changements dans la composition du comité exécutif de la Ville de Longueuil. « Il va y avoir des changements d'ici l'automne pour refléter la réalité de la nouvelle ville », explique-t-il. Sur la Rive-Sud, quatre anciennes villes sur huit ont opté pour la défusion. Longueuil

sera désormais formé des anciennes municipalités de Longueuil, Saint-Hubert, Greenfield Park et LeMoine.

Le comité exécutif est présentement composé de huit membres dont quatre proviennent des villes défusionnées. Il s'agit de Jean Gérin (Finances, Saint-Bruno), Pierre Fortier (Travaux publics et urbanisme, Brossard), Denise Filion (Environnement, Boucherville) et Guy Boissy (Ressources humaines, Saint-Lambert).

Les défusionnistes réclament depuis quelques semaines la démission des élus municipaux de l'équipe du maire Olivier du comité exécutif, estimant qu'ils sont en « conflit d'intérêts ». À la dernière séance du conseil municipal mardi soir, le maire Olivier a défendu ses conseillers soulignant qu'il pouvait de plein droit pour-

suivre leur mandat. En entrevue hier, M. Olivier n'a pas mentionné les élus municipaux visés par le prochain remaniement.

Hôtel de ville recherché

Le maire Olivier précise que la séance du conseil municipal de cette semaine était la dernière ou l'avant-dernière à se tenir à Brossard. « On veut démontrer à la population la réalité, dit-il en faisant référence aux défusions. Pour nous, c'est important que très bientôt les conseils (municipaux) se tiennent dans la nouvelle ville », poursuit le maire. Les deux prochaines séances du conseil municipal de Longueuil se tiendront le 24 août et le 21 septembre.

Avec la reconstitution de la ville de Brossard, Longueuil devra de toute façon quitter l'hôtel de ville

du boulevard Rome où loge le cabinet politique et une bonne partie de l'administration centrale. Le même sort attend le conseil municipal qui se réunit dans le centre communautaire situé dans le même complexe que l'hôtel de ville.

Au lieu de construire un nouvel hôtel de ville lors des fusions municipales, l'administration de la nouvelle ville de Longueuil s'était installée dans le spacieux hôtel de ville de Brossard où des rénovations de 1,1 million avaient été réalisées. L'hôtel de ville de Longueuil avait alors été écarté parce qu'il était jugé trop petit pour les 43 élus municipaux et la nouvelle administration.

Le maire Olivier précise qu'un comité de travail composé de fonctionnaires a été formé pour trouver un nouvel emplacement

dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil ou de Saint-Hubert. « Il faut regarder les endroits, on peut acheter un immeuble, le rénover et rapatrier nos fonctionnaires en un endroit pour faire des économies d'échelle », dit-il. M. Olivier précise toutefois qu'il n'est pas question de construire un nouvel hôtel de ville et que les coûts de cette opération de déménagement n'ont pas encore été déterminés.

Avant la reconstitution des villes prévue le 1er janvier 2006, Longueuil devra du même coup rapatrier plusieurs services de Brossard vers un nouvel emplacement, notamment les services de l'approvisionnement, des affaires juridiques, des ressources humaines, des finances de même que la direction générale et le personnel politique.

AILES
LES AILES DE LA MODE

GRAND SOLDE D'ÉTÉ

Jusqu'à **70%** de réduction

SUR LES COLLECTIONS PRINTEMPS/ÉTÉ DES RAYONS FEMME, ACCESSOIRES FEMME, HOMME, LINGERIE ET ARTICLES DE DÉCO SAISONNIERS. FAITES VITE POUR PROFITER DU MAXIMUM DE CHOIX !

*Exceptions : cosmétiques, maillots de bain pour femme et homme, marchandise sélectionnée. Tous les détails en magasin.

Complexe Les Ailes, centre-ville Montréal (514) 282-4537 • Mail Champlain (450) 672-4537
Carrefour Laval (450) 682-4537 • Place Ste-Foy (418) 652-4537

LA CARTE QUI VOUS AVANTAGE!

TOUS LES SCÉNARIOS...
CINÉMA
Tous les samedis dans
LA PRESSE

LOTTO QUÉBEC Résultats
TVA, le réseau des tirages

LOTTO 649 Tirage du 2004-07-14
07 19 32 35 36 43
Complémentaire: (12)

Gagnant à Vie
FÉLICITATIONS À PAULE VÉRONNEAU!
GAGNANTE DU GROS LOT ADDITIONNEL DE 1 000 \$ PAR SEMAINE À VIE

Québec 49 Tirage du 2004-07-14
05 14 17 28 31 33
Complémentaire: (18)

RANCO Tirage du 2004-07-14
02 03 04 07 10 21 23 28 29 34
47 48 50 56 58 60 63 65 68 70

Quotidien Tirage du 2004-07-14
3 4
179 3240

Extra Tirage du 2004-07-14
NUMÉRO
886837

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

HUNTINGDON

Le maire souhaite responsabiliser les parents

PRESSE CANADIENNE

Le maire de la municipalité de Huntingdon, Stéphane Gendron, relègue la mesure de couvre-feu aux oubliettes, préférant dorénavant faire place à un nouveau règlement.

M. Gendron affirme vouloir maintenir l'essence du projet de règlement, mais en le modifiant pour orienter la responsabilité sur les parents. Cette décision a été annoncée quelques heures après que la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse eut diffusé, hier, un avis jugeant que le couvre-feu qui devait être imposé depuis le 5 juillet aurait porté atteinte à l'exercice des libertés fondamentales reconnues dans la Charte des droits et libertés de la personne.

Une nouvelle résolution sera donc présentée au Conseil de Ville la semaine prochaine. Elle prévoirait, semble-t-il, que des parents pourraient devoir payer des amendes après 22 h 30.

SHARKS VENTE DES VACANCES SHARKS

À L'ACHAT D'UN WAKEBOARD d'une valeur de 550\$ et plus, obtenez un sac gratuit.

À L'ACHAT D'UN SKI SLALOM d'une valeur de 650\$ et plus, obtenez un sac, corde et poignée.

10% à 50% SUR VÊTEMENTS

L'offre se termine le 16 juillet 2004.
* Ne peut être jumelé à aucune autre promo.

Ne manquez pas l'émission **SHARKS H²O à 15**

3242626

313, boul. Cartier, Laval • 450-663-5543 • 2 km à l'est de la sortie 7, aut. 15 Ouvert jusqu'à 21 h tous les mercredis soir

Besoin? Désir?

À 6500 RPM, tout devient un peu flou. Avec le rendement et la maniabilité légendaires BMW, des sièges bas à proximité de l'essieu arrière, des changements de vitesse nets et précis, un équilibre parfait, le Roadster BMW Z4 offre un contact viscéral avec la route qui s'impose comme une nécessité croissante au fil des kilomètres.

Roadster BMW
2.5i
3.0i

www.bmw.ca
1 800 667-6679

Le plaisir de conduire.

© BMW Canada inc. « BMW », le logo BMW et « Le plaisir de conduire » sont des marques de commerce de BMW AG, utilisées sous licence par BMW Canada inc.

LONGUEUIL

Le conseiller en éthique déplore l'attitude du maire Jacques Olivier

SÉBASTIEN RODRIGUE

Le conseiller en éthique de la Ville de Longueuil, Pierre Gravel, reproche au maire Jacques Olivier d'avoir refusé toute collaboration dans le premier dossier où il a été invité à donner son opinion concernant une affaire de présumé conflit d'intérêts impliquant le maire.

En mai dernier, le chef de l'opposition à Longueuil, Marc Lachance, avait demandé au conseiller en éthique de se pencher sur des révé-

« Monsieur Olivier s'est cantonné dans une attitude agressive et indignée face à cet exercice »

lations faites dans le journal mensuel *Point-Sud*. Selon une enquête du journal, la Ville de Longueuil aurait accordé un contrat de vérification externe à la firme de comptables Raymond Chabot Grant Thornton alors qu'une filiale de celle-ci poursuivait en justice une entreprise appartenant au maire Jacques Olivier.

M. Gravel a d'abord informé le maire de cette plainte et lui a demandé de le rencontrer. « Monsieur Olivier s'est cantonné dans une attitude agressive et indignée face à cet exercice en expliquant qu'il estime n'avoir pas à répondre

à des accusations reprises par un tiers », écrit-il dans une lettre transmise au chef de l'opposition que *La Presse* a obtenue.

Dans sa réponse, le conseiller en éthique souligne qu'il n'a « pas le mandat ni l'autorité légale ni les ressources pour effectuer une enquête ». « (...) je déplore et réprovoie totalement cette attitude du maire qui fait ainsi rater à tout le monde une belle première occasion d'apprécier concrètement l'utilité d'un conseiller en éthique ». Joint au téléphone, M. Gravel a refusé de commenter cette affaire prétextant son « devoir de réserve ».

En entrevue, le maire Olivier souligne que cet article ne correspond pas à la réalité et qu'il répondra à ces allégations seulement si le chef de l'opposition les appuie lui-même. « Je veux que M. Lachance fasse lui-même ces accusations, je ne veux pas qu'on se serve d'un tiers », explique-t-il. Le maire de Longueuil mentionne au passage que son refus ne remet pas en question sa confiance envers le conseiller en éthique.

De son côté, le chef de l'opposition déplore l'attitude du maire et se dit désolé du manque de persévérance du conseiller en éthique. « Il (le maire Olivier) n'a jamais collaboré avec personne aussitôt que ça a été quelque chose qui relate des conflits d'intérêts », fait-il remarquer. M. Lachance compte maintenant soumettre cette affaire au ministère des Affaires municipales.

Cartons emballés! 150 artistes et artisans



Les 10 jours incontournables de magasinage d'été!
le port des arts one of a kind montréal

Expo-vente des métiers d'art

9-18 juillet

Quai Jacques-Cartier
 Vieux-Port de Montréal
 Beau temps, mauvais temps!

Bijoux - Céramiques - Déco maison - Verrerie
 Vêtements - Sculpture et arts visuels
 Objets en bois - Produits gastronomiques



Notre porte-parole, Joe Bocan

quand Tous les jours de 11h à 21h, sauf le dimanche 18 juillet, de 11h à 18h entrée Adultes 5 \$, Enfants 0 - 12 ans GRATIS. Accès illimité GRATUIT après la première visite métro / stationnement Métros Place-d'Armes et Champ-de-Mars Stationnement payant disponible au Vieux-Port

www.leportdesarts.com



3236993A

日本語話せたい人も楽しめます

Traduction: Pas besoin de parler japonais pour en apprécier la qualité.

vroom-vroom

★★★★★
 Indice de sécurité le plus élevé lors d'impact*



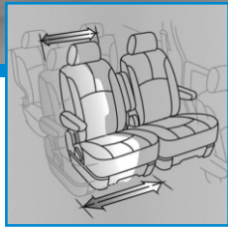
Modèle GT-GFX illustré



PRENEZ UN SIÈGE.
 La banquette Tumble-Under™ unique de la MPV bascule facilement vers l'arrière en position hayon, ce qui est parfait pour les pique-niques, les sports extérieurs ou toute autre activité.



LE CHOIX EST À VOUS. En tirant simplement sur une courroie, la banquette Tumble-Under™ polyvalente de la MPV se rabat également à plat, pour offrir encore plus d'espace pour les objets encombrants.



POLYVALENCE ASSURÉE. Les ingénieurs sièges de 2^e rangée Side-by-Slide™ de la MPV vous permettent de libérer de l'espace supplémentaire et de profiter d'un petit surplus de luxe. Ces sièges peuvent en effet être séparés pour créer deux sièges baquets distincts avec accoudoir rabattable.

Mazda MPV GX 2004

Louez à partir de

279\$

par mois, pour 60 mois*
 Transport et préparation inclus
 0\$ Comptant
 Dépôt de sécurité

-OU-

Obtenez
 0% de financement à l'achat*
 ou à la location* jusqu'à 60 mois



NOTRE ENGAGEMENT VOUS CERTIFIE QUE VOTRE NOUVELLE MAZDA EST INSPECTÉE, REÇOIT DES PROTÈGE-TAPIS ET UN PLEIN D'ESSENCE À LA LIVRAISON.
 GARANTIE LEADERSHIP MAZDA Garantie complète de 3 ans ou 80 000 km et de 5 ans ou 100 000 km sur le groupe motopropulseur.
 ASSISTANCE ROUTIÈRE 24 HEURES MAZDA Renseignez-vous sur le programme d'assistance routière Mazda, offert gratuitement avec toute nouvelle Mazda.



www.mazda.ca



Vous trouverez beaucoup plus chez vos concessionnaires Mazda du Québec.

INFORMEZ-VOUS AU SUJET DU PROGRAMME MAZDA POUR LES DIPLOMÉS.
 *Offre réservée aux diplômés de la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Offre soumise à l'approbation de crédit. Limite de 20 000 \$ par année. Frais de 8 \$ à l'an additionnel. Location avec limite de 25 000 \$ par année disponible. Immobilisation, assurances, taxes et frais d'inscription au RPRM en sus. Financement d'un total de 0% jusqu'à 60 mois sur les Mazda MPV. Financement convenable par le biais de la Banque Scotia. Sa réputation de crédit. Autres taxes et frais de financement disponibles.
 *Indice de sécurité le plus élevé accordé à la MPV 2004 par la NHTSA des E.U., à la fois pour le conducteur et les passagers, lors de tests d'impact frontal, latéral et arrière. Le modèle illustré peut différer et est utilisé à titre indicatif seulement. Certains équipements illustrés peuvent être offerts en option ou de série sur d'autres modèles. Les stocks peuvent varier selon les concessionnaires. Les concessionnaires peuvent louer à prix inférieurs. Voir un concessionnaire pour les détails. Aucune combinaison d'offres possible. Offres d'une durée limitée à compter du 15 juillet 2004.

Zellers

16, 17 et 18 juillet 2004 seulement!

Les vendredi, samedi et dimanche*

*Dans les magasins ouverts le dimanche.

25% de rabais

Tous les vêtements et toutes les chaussures printemps-été

Comprend les articles à prix ordinaire et de liquidation. À l'exception des chaussures de sport.

50 \$ de rabais



Prix CISEAUX

349⁹⁷
avant 399,97

Barbecue Patio Chef®
50 000 BTU en inox.

120 \$ de rabais



Prix CISEAUX

179⁹⁷
avant 299,97

Mobilier de jardin Brise de la forêt 8 pièces.

Plus de **50 %** de rabais
Sélection d'accessoires de barbecue

47¢
Avant 1,47
Brosse.

47¢
Avant 1,87
Briquet.

6⁸⁷
Avant 14,87
Housse.

8⁸⁷
Avant 11,87
Jeu d'ustensiles.

40 % de rabais



Prix CISEAUX

35 \$
avant 59,97
Abri pare-soleil de 2,7 x 2,7 m

40 % de rabais



Prix CISEAUX

83 \$
avant 139,97
Abri style antique de 2,6 x 2,6 m

45 % de rabais



Prix CISEAUX

119⁹⁷
avant 229,97
Abri de luxe aspect osier

50 % de rabais
Toute la vaisselle d'extérieur

50 % de rabais
Toutes les décorations pour la pelouse

40 % de rabais
Tous les sacs de couchage

40 % de rabais
Toutes les lunettes de soleil

Rabais additionnel de **25 %**
Dessous de jour, vêtements de nuit, bas et chaussettes. Tous les modèles à prix déjà réduits.

Rabais additionnel de **50 %**
Literie, linge de salle de bain, parures de fenêtre et tapis. Tous les modèles à prix déjà réduit.

Rabais additionnel de **25 %**
Articles de table jetables. Tous les modèles à prix déjà réduit.

25 % de rabais*
Toutes les piles rechargeables Ray-O-Vac®
*Prix tels qu'étiquetés.

25 % de rabais
Toute la petite quincaillerie "Bull Dog"

15 % de rabais*
Tous les ventilateurs et climatiseurs
*Sur les prix ordinaires.

Prix en vigueur les vendredi, samedi et dimanche 16, 17 et 18 juillet 2004 (à moins d'avis contraire).
Le choix varie selon le magasin. Tant qu'il y en aura. Désolés, aucun bon d'achat différé.

Hbc

ACTUALITÉS

Réseau de prostitution juvénile mis au jour

NICOLAS BÉRUBÉ

La police de Montréal a entrepris hier le démantèlement d'un réseau de prostitution juvénile actif depuis plusieurs années sur le territoire de l'île.

Baptisé « Projet Orion », cette opération policière a frappé un groupe d'individus qui seraient reliés à un gang de rue de la métropole. Au total, six personnes ont été arrêtées hier, et les policiers ont indiqué qu'ils recherchaient activement deux autres suspects.

Les prostituées impliquées dans ce réseau sont au nombre d'une dizaine. Elles sont âgées entre 15 et 30 ans. Les actes reprochés ont été

commis de juillet 1999 jusqu'à ce jour. La police n'a donné aucune information hier concernant les clients de ce réseau de prostitution.

« L'opération visait strictement à arrêter les proxénètes, a dit l'agent Miguël Alston, porte-parole du SPVM. Nous voulons surtout nous attaquer aux moyens de recrutement de ces réseaux. »

Les personnes arrêtées sont Raymond St-Cyr, 54 ans, James St-Cyr, 26 ans, Jean-Rony St-Cyr, 29 ans, Marie Louise Timus, 52 ans. Ces individus sont tous membres d'une même famille. Jean Joseph Francillon, 38 ans, a également été arrêté.

Ils ont comparu hier au palais de justice de Montréal pour répondre à une trentaine de chefs d'accusa-

tion reliés au proxénétisme et au trafic de stupéfiants. Une accusation pour agression sexuelle a aussi été déposée. Les accusés devront revenir en Cour la semaine prochaine pour leur enquête sous cautionnement.

Ce réseau de prostitution juvénile ne serait pas directement lié au réseau qui opérait dans la ville de Québec, le Wolf Pack. Avides de détails, les policiers ont indiqué qu'ils accorderaient des entrevues aujourd'hui sur le Projet Orion.

Les prostituées étaient recrutées à Montréal, puis envoyées dans des bars de danseuses situés à l'extérieur de la province, en Ontario et au Nouveau-Brunswick notamment.

La SQ démantèle une organisation de fraudeurs de cartes bancaires

PRESSE CANADIENNE

Les enquêteurs de la Sûreté du Québec ont démantelé, mardi, un réseau de fraudeurs qui falsifiaient des cartes de débit.

L'enquête, qui a débuté en février à Saint-Sauveur, a permis aux policiers de relever 145 fraudes dans la grande région de Montréal.

La SQ a procédé à l'arrestation de Johanna Rivet, âgée de 19 ans, de Saint-Jérôme, et Diane Suzin Dulhoste, âgée de 23 ans, de Laval. Elles devraient comparaître au palais

de justice de Saint-Jérôme, mercredi, afin de répondre à des accusations de fraude.

Un mandat d'arrêt a aussi été lancé contre Chadi Matar, âgé de 22 ans, de Montréal.

Les fraudes ont totalisé près de 232 000 \$ chez Desjardins. D'autres institutions financières ont subi des pertes totalisant près de 30 000 \$.

Les cartes de débit étaient clonées à partir d'un dispositif placé derrière le comptoir d'un dépanneur par M^{me} Rivet, qui y travaillait. Un

complice regardait par-dessus l'épaule des clients et obtenait le numéro d'identification personnel des cartes. Le réseau fabriquait ensuite des cartes clonées et se rendait dans diverses institutions financières, à Montréal, afin de retirer de l'argent à partir des guichets automatiques.

Suzin Dulhoste travaillait pour une caisse Desjardins. Elle avait fourni au réseau les dates de naissance des clients, ce qui permettait de retirer une somme supérieure à 400 \$.

Pont Jacques-Cartier Barrière anti-suicide



PHOTO ARMAND TROTTIER, LA PRESSE

Des ouvriers ont entrepris l'installation d'une barrière anti-suicide hier sur le trottoir ouest du pont Jacques-Cartier. Les travaux seront achevés d'ici la fin septembre. La barrière de 1,1 mètre est vissée sur le garde-corps déjà existant, donnant à la clôture une hauteur totale de 2,5 mètres. Un système de surveillance par caméras contrôlé par la Sûreté du Québec est déjà en place sur le pont. La société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée paiera 1 295 245 \$ pour l'installation de cette barrière.

Quatre ans de prison de plus pour « Apache » Trudeau

CHRISTIANE DESJARDINS

« Vous avez tué plus de personnes que l'armée canadienne en a tué pendant la guerre du Golfe... Vous avez un passé déplorable et un avenir chétif », a dit le juge Michel Duceppe, hier, en imposant quatre ans de prison à l'ex-tueur à gages des Hells Angels, Yves « Apache » Trudeau, pour des agressions sexuelles commises sur un mineur.

Trudeau a été le premier Hells Angel à devenir délateur. En 1986, il reconnaissait avoir assassiné 43 personnes et écopait la prison à vie. En 1990, il était envoyé en maison de transition, et en 1994, il obtenait sa liberté conditionnelle. Il s'était par la suite fondu dans la société sous la nouvelle identité de Denis Côté. Le 16 mars dernier, Trudeau renouait avec la justice, alors que les policiers l'arrêtaient pour agressions sexuelles sur un mineur. Ces accusations

avaient pour effet de suspendre immédiatement sa libération conditionnelle, si bien qu'il est resté détenu.

Incapable de se trouver un avocat (ils avaient apparemment tous décliné l'invitation) Trudeau s'est avoué coupable. Il espérait obtenir seulement deux ans de prison puisque, disait-il, il faisait du temps « ben ben dur » en prison, étant enfermé dans sa cellule 23 heures sur 24. Il était en isolement, parce que disait-il, les délateurs n'aiment pas les agresseurs sexuels et ces derniers n'aiment pas les délateurs. De son côté, M^{re} Sonia Paquet, procureure de la Couronne, recommandait quatre ans, suggestion que le magistrat a entérinée, hier.

« Les quatre mois que j'ai faits (en détention préventive) ça compte-tu ? » a demandé Trudeau.

« Non, vous avez une sentence à vie » a rétorqué le juge, qui n'a pas manqué de souligner « l'instinct mal-faisant » de l'accusé.

Captez l'émotion en mouvement avec Canon

Canon ELURA 70

- Camera vidéo format mini DV
- Zoom 10x optique / 200x numérique
- Écran LCD 2.5 pouces
- Stabilisateur d'image numérique
- Ultra compact



Incluant : carte mémoire 8 Mo et accessoires **949⁹⁹\$**

Canon optura 500

- Caméra vidéo numérique Mini-DV
- Zoom 10x optique
- Écran 2.5 pouces couleur
- Mode photo 2.2 millions de pixels
- Vision nocturne
- Stabilisateur d'image numérique
- Utilise carte SD



Incluant : carte mémoire 8 Mo et accessoires **1379⁹⁹\$**

Canon optura X1

- Camera vidéo format mini DV
- Zoom 11x optique / 220x numérique
- Écran LCD 3.5 pouces
- Stabilisateur d'image optique
- Mode photo, 2 millions de pixels
- Flash automatique intégré
- Compatible avec les imprimantes Canon système Pict Bridge



Incluant : carte mémoire 8 Mo et accessoires **1569⁹⁹\$**

RECEVEZ un sac de transport et 3 cassettes Canon Mini-DV



L.L. Lozeau
LE GRAND CHEF DE LA PHOTOGRAPHIE
ET DES TECHNOLOGIES DE L'IMAGE
(514) 274-6577 6229, St-Hubert
www.lozeau.com Montréal, Québec

Valide jusqu'au 29 juillet 2004
1-800-363-3535
Photos peuvent différer.



Whitepoint

Soyez aux premières loges... pour un beau roman d'amour.

Voici la
NOUVELLE-ÉCOSSE
Terre & Mer



Tout est planifié. Vous pouvez maintenant vous détendre.

La Nouvelle-Écosse a préparé une panoplie de forfaits-vacances pour vous faire profiter du meilleur de l'été. Chaque forfait comprend le transport en avion, une location de voiture et l'hébergement, en plus de billets pour certaines des meilleures attractions. Choisissez ce qui vous fait plaisir et venez le faire à votre rythme en Nouvelle-Écosse. C'est précisément là que vous voulez vous retrouver.

Découverte du Cap-Breton

L'occasion rêvée d'admirer le paysage stupéfiant et la splendeur de la Piste Cabot de renommée mondiale. Le forfait comprend 2 nuitées en plus d'un repas gratuit au village de Baddeck et 2 nuitées au centre-ville historique de Halifax.

849⁰⁰\$
PPCD*

Destination romantique

Découvrez la rive sud de la Nouvelle-Écosse : des plages de sable fin et des villages de pêcheurs à perte de vue. Le forfait comprend 2 nuitées à Lunenburg, désignée site du patrimoine mondial de l'UNESCO et 2 nuitées au centre-ville historique de Halifax.

899⁰⁰\$
PPCD*

Pour tout savoir sur la Nouvelle-Écosse ou pour réserver
1 866 309-4457 op 107 nouvelle-ecosse.com/maintenant



RECHERCHÉZ CE SYMBOLE



NOUVELLE-ÉCOSSE



* Certaines conditions s'appliquent. Tous les forfaits sont assujettis aux taxes applicables.

Au terme de plus de 20 mois sans informations télé et radio locales

Le conflit achèverait à Radio-Nord

TRISTAN PÉLOQUIN

Le conflit de travail qui prive l'Abitibi-Témiscamingue d'informations télé et radio locales depuis plus de 20 mois pourrait tirer à sa fin : Radio-Nord Communications et le comité de négociation qui représente ses 60 employés en grève ont accepté hier les recommandations du médiateur Jacques Lesard.

Les détails de ces recommandations, qui touchent l'ensemble des points en litige, n'ont pas été révélés hier. Les syndiqués devront d'abord se prononcer en assemblée générale dont la date n'a pas encore été fixée. « Après un conflit excessivement long et pénible pour nos membres et pour la population, après autant de temps sacrifié, les recommandations ne me font ni chaud ni froid, a affirmé le prési-

dent du syndicat, André Anglehart. Nous allons proposer à nos membres d'accepter la proposition ; ce sera eux qui auront le dernier mot. »

Prudent, le président du syndicat, affilié à la CSN, a également souligné qu'« un écart majeur » sépare Radio-Nord et le syndicat au sujet du protocole de retour au travail. « Ça pourrait poser un problème », a-t-il affirmé.

La direction de Radio-Nord s'est déclarée favorable aux recommandations, mais n'a pas fait de commentaire à *La Presse*.

La création d'une caisse de retraite, le maintien d'un plancher d'emplois et des clauses salariales étaient les principaux points en litige.

En plus de deux stations de radio privées, Radio-Nord exploite les stations de télé TVA, TQS et Radio-Canada en Abitibi-Témiscamingue, en rediffusant leurs signaux et en y incluant des contenus locaux. Depuis le déclenchement de la grève, le 25 octobre 2002, faute de journalistes, les trois stations diffusaient les bulletins d'informations nationaux en entier, avec des nouvelles montréalaises en guise d'informations locales.

Les syndiqués ont accusé à maintes reprises les trois grandes sta-

tions de télé francophones, partenaires de Radio-Nord, d'occulter volontairement le conflit. TQS a d'ailleurs fait l'objet d'un blâme du Conseil de presse après que le journaliste Gary Arpin, qui s'était rendu à Rouyn-Noranda pour traiter du conflit, se fut plaint de la décision de ses patrons de ne pas diffuser son reportage. La station a d'abord contesté le blâme, mais a retiré sa demande d'appel le 14 mai dernier.

La présidente de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ), Anne-Marie Dus-sault, n'a pas voulu commenter hier les nouveaux développements dans le conflit. « Je pense que les gens là-bas (en Abitibi) ont vraiment hâte de retrouver leurs informations locales », s'est-elle contentée d'affirmer.



Pas de chicane dans la cabane

Maintenant, tout le monde à la maison peut naviguer en même temps.

C'est l'occasion parfaite d'opter pour la solution de Réseautage à domicile sans fil de Bell. Reliez ordinateurs, consoles de jeux et portables à une seule connexion Internet Sympatico^{MC} Haute vitesse.

Sympatico
Haute vitesse

Passez vite dans un magasin Espace Bell et profitez de cette offre exclusive.

- Trousse de démarrage gratuite (valeur de 34^{95\$}*)
- Premier mois d'accès gratuit
- Aucun frais pour la solution de Réseautage à domicile sans fil (valeur de 69^{95\$}†)
- Seulement 29^{95\$}/mois pour les mois 2 à 4‡



Bell est fière de commanditer l'équipe olympique canadienne.



Et bien simple.^{MC}

Passez au magasin Espace Bell le plus près de chez vous !



Anjou
Les Galeries d'Anjou
(514) 353-0257

Beleuil
Mail Montnach
(450) 446-7176

Brossard
Mail Champlain
(450) 465-8759

Châteauguay
Centre régional
Châteauguay
(450) 691-7665

Coaticook
18, rue du Manège
Place J.R. Lefebvre
(819) 849-9997

Cowansville
Domaine du Parc
(450) 263-4444

Delson
5, route 132
(450) 635-9999

Dollard-des-Ormeaux
3352, boul. des Sources
(514) 684-6846

Dorval
3699, boul. St-Jean
(514) 626-8888

Dorion-Vaudreuil
84, boul. Harwood
(450) 424-1416

Dorval
Les Jardins Dorval
(514) 631-1222

Drummondville
2265, boul. St-Joseph
(819) 478-5178

Gatineau
Promenades
Drummondville
(819) 474-4433

Granby
Galeries de Granby
(450) 777-4058

Hull
Galeries de Hull
(819) 771-2716

Joliette
Les Galeries Joliette
(450) 755-5533

LaSalle
Carrefour Angrignon
(514) 364-3071

Laval
1655, boul. St-Martin
Ouest
(450) 680-1010

Laval
Carrefour Laval
(450) 681-3344

Laval
Carrefour Laval
(kiosque)
(450) 978-7133

Centre Laval
(450) 680-2355

Longueuil
Place Longueuil
(450) 679-4558

Montréal
Boul. Décarie
(angle Jean-Talon)
(514) 739-7777

Montréal
9280, boul. de l'Acadie
(514) 385-0770

Montréal
5187, avenue Papineau
(angle Laurier)
(514) 526-2020

Montréal-Nord
892, rue Ste-Catherine
Ouest
(514) 866-6686

Centre Rockland
(514) 340-1269

Place Alexis-Nihon
(514) 939-2439

Place Dupuis
(514) 844-1313

Place Versailles
(514) 353-8847

Plaza Côte-des-Neiges
(514) 342-5444

Tour Jean-Talon
(Rez-de-chaussée)
(514) 270-1155

Montréal-Nord
Place Bourassa
(514) 322-3202

Mont-Tremblant
517, rue de St-Jovite
(819) 681-0404

Pointe-aux-Trembles
12530, rue
Sherbrooke Est
(514) 645-4455

Pointe-Claire
Fairview Pointe-Claire
(514) 630-4992

Repentigny
309, rue Notre-Dame
(450) 585-4455

Les Galeries Rive-Nord
(450) 657-4455

Rosemère
232, boul. Curé-Labelle
(450) 979-3838

Place Rosemère
(450) 435-0024

Salaberry-de-Valleyfield
Centre commercial
Valleyfield
(450) 377-1256

Sherbrooke
2700, rue King Ouest
(819) 823-9994

Carrefour de l'Estrie
(819) 565-1605

Sorel
Les Promenades
de Sorel
(450) 742-6789

St-Bruno-de-Montarville
Les Promenades
St-Bruno
(450) 441-1535

Ste-Agathe-des-Monts
80A, boul. Morin
(819) 321-0265

St-Eustache
Place St-Eustache
(450) 623-8500

St-Hubert
5190, boul. Cousineau
(450) 676-9919

3879, boul. Taschereau
(450) 926-2020

St-Hyacinthe
Galeries St-Hyacinthe
(450) 778-1749

St-Jean-sur-Richelieu
391, boul.
Séminaire Nord
(819) 321-0265

Carrefour Richelieu
(450) 349-4400

St-Jérôme
Le Carrefour du Nord
(450) 431-3926

St-Laurent
La Place Vertu
(514) 335-2355

St-Léonard
6050, boul.
Métropolitain Est
(514) 257-9292

Centre Le Boulevard
(514) 376-2288

Terrebonne
Les Galeries Terrebonne
(450) 964-7985

Tracy
604, route
Marie-Victorin
(450) 746-7777

Trois-Rivières
5691, boul. Jean-XXIII
(819) 376-6849

Centre Les Rivières
(819) 691-0482

Victoriaville
567, boul.
des Bois-Francis Sud
(819) 357-7777

La Grande Place
des Bois-Francis
(819) 357-5776

Services offerts exclusivement aux clients résidentiels, là où la technologie le permet et sujets aux conventions de services publiées sur www.conventions.sympatico.ca. Tarif/offre sujets à changements sans préavis et ne peuvent être combinés avec aucune autre offre Sympatico. Taxes en sus. *L'offre prend fin le 18 juillet 2004 et est disponible seulement pour les nouveaux abonnés du service Sympatico Haute vitesse qui activent le service dans un magasin Espace Bell. †Représente les frais de mise à niveau pour la location du modem de réseautage à domicile sans fil. Exigences techniques minimales requises. Équipement supplémentaire requis non inclus, y compris des câbles et/ou des adaptateurs PC sans fil. ‡Le tarif de 44,95\$/mois pour le service Sympatico Haute vitesse s'applique par la suite.

Sympatico est une marque de commerce de Bell Canada.

© Marque officielle du Comité olympique canadien.

MONDE

Zizanie entre l'ONU et les Palestiniens

L'envoyé spécial de l'ONU a été déclaré *persona non grata* à la suite de ses critiques contre Arafat

AGENCE FRANCE-PRESSE

GAZA — Une crise sans précédent a éclaté hier entre l'Autorité palestinienne et l'envoyé spécial de l'ONU au Proche-Orient, Terje Roed-Larsen, qui a été déclaré *persona non grata* dans les territoires occupés à la suite de vives critiques contre Yasser Arafat.

Le secrétaire général des Nations unies Kofi Annan a immédiatement apporté son soutien à M. Roed-Larsen, un des principaux artisans des accords d'autonomie conclus en 1993 entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

« Les déclarations de M. Roed-Larsen devant le Conseil de sécurité sont inacceptables et il n'est pas le bienvenu dans les territoires palestiniens », a déclaré le principal conseiller de M. Arafat, Nabil Abou Roudéina.

Il a demandé à M. Annan « de se pencher sur la conduite de Roed-Larsen » et lui a suggéré de dépêcher dans la région « des émissaires neutres ».

De leur côté, les Brigades des martyrs d'Al-Aqsa, groupe armé lié au mouvement Fatah de Yasser Arafat, ont annoncé qu'elles interdiraient l'entrée des territoires palestiniens à l'émissaire de l'ONU, qualifié « d'ennemi du peuple palestinien », dans un communiqué.

« Nous demandons au secrétaire général de l'ONU de limoger ce mercenaire comploteur », ajoute le communiqué qui dénonce « le rapport injuste » du responsable de l'ONU.

Ces attaques visent les propos de M. Roed-Larsen, qui a estimé mardi devant le Conseil de sécurité de l'ONU que la situation dans les territoires occupés « tourne progressivement au chaos » et que Yasser Arafat affiche « un manque de volonté politique » pour réformer le gouvernement.

« La paralysie de l'Autorité palestinienne est devenue (...) claire et la détérioration de l'ordre dans les zones palestiniennes empire progressivement », a estimé le responsable.

M. Roed-Larsen a ajouté que Yasser Arafat n'a donné qu'un « soutien symbolique et partiel » aux efforts égyptiens entrepris pour obtenir une réforme des services de sécurité prévue dans la « feuille de route », le dernier plan de paix international resté lettre morte.

En réaction aux menaces visant M. Roed-Larsen, M. Annan lui a exprimé son « soutien total » dans un communiqué.

« Le secrétaire général souhaite exprimer son soutien total ainsi que sa confiance envers M. Terje Roed-Larsen. En tant que coordinateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et représentant personnel du secrétaire général de l'ONU auprès de l'OLP et de l'Autorité palestinienne, M. Roed-Lar-

sen parle en son nom (de M. Annan) », souligne le communiqué.

M. Annan souligne également qu'il existe « un consensus au sein du quartette (États-Unis, Union européenne, ONU et Russie) : l'Autorité palestinienne doit engager le processus de réformes, en accordant notamment les pleins pouvoirs au premier ministre, le gouvernement israélien doit démanteler les colonies sauvages et geler ses activités de colonisation ».

Par ailleurs, le convoi du directeur de l'Agence des Nations unies pour l'aide aux réfugiés palestiniens (Unrwa), Peter Hansen, a essuyé des tirs israéliens à Beit Hanoun, dans le nord de la bande de Gaza, qui n'ont pas fait de blessé. M. Hansen faisait partie d'un convoi venu remettre une aide humanitaire aux habitants de Beit Hanoun où l'armée israélienne opère depuis fin juin.

Irak: quel rôle pour le Canada?



JOONEED KHAN

REGARD SUR LE MONDE

Le Canada a dit non à l'invasion et à l'occupation de l'Irak. Les Irakiens lui savent gré, selon des représentants de divers secteurs invités cette semaine à un dialogue à Ottawa. Mais le Canada cherche aussi à rétablir les ponts avec les États-Unis, son allié de l'OTAN et de l'ALENA, et maître d'oeuvre de la catastrophique réingénierie irakienne. Les Irakiens s'en inquiètent. Comment donc s'engager en Irak sans s'aliéner ni les uns ni les autres?

Ce dilemme a dominé la conférence sur « le développement démocratique de l'Irak », tenue au siège du Centre de recherche sur le développement international (CRDI).

La rencontre était coparrainée par le Conseil national des relations canado-arabes (CNRCA) et le Comité coordinateur canadien pour la consolidation de la paix (CCCCP). Mais elle était financée par la division de la Sécurité humaine de l'ACDI, et des officiels et universitaires canadiens y participaient en force, dont Mark Bailey, directeur général pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord au ministère des Affaires étrangères.

Inaugurant la conférence, Bailey a d'emblée souligné que « le Canada a rehaussé sa crédibilité internationale » en refusant de participer à l'invasion de l'Irak. Il a souligné que le Canada s'est engagé à participer à la reconstruction du pays, avec une contribution de 300 millions de dollars annoncée en mai, un rôle central au sein du « Groupe noyau » de sept pays, de la Banque mondiale et l'ONU, et ses expertises dans des domaines institutionnels (parlementarisme, démocratie, fédéralisme, police, justice, droits humains et médias).

Ottawa a aussi obtenu de l'administration Bush le droit pour les firmes canadiennes de postuler des contrats de première main à même les 18,6 milliards US votés par le Congrès pour l'Irak. « Le temps presse car les fonds US seront alloués à l'automne », a-t-il dit. Le marché irakien, « très compétitif mais aussi très lucratif », offre d'excellentes occasions d'affaires, le Canada exportant déjà des céréales, de l'équipement électronique et du matériel de construction avec l'aide de partenaires dans la région — en Jordanie, au Koweït et en Turquie.

Mais le Canada n'a toujours pas d'ambassade en Irak, fermée depuis 1991, et « les graves problèmes de sécurité » font qu'Ottawa déconseille toujours aux Canadiens de s'y rendre.

Comment accroître la participation canadienne à la reconstruction de l'Irak en l'absence de per-

sonnel canadien sur le terrain? Plus des deux tiers des 300 millions alloués sont allés à des initiatives de l'ONU (le Fonds irakien et l'UNICEF), avec 10 millions pour la formation de policiers en Jordanie et le traitement d'un conseiller de police au sein du ministère irakien de l'Intérieur, et 5 millions à l'organisation CARE.

« Vous dites ne pas bien connaître l'Irak et vouloir d'abord écouter les Irakiens. Mais les deux tiers des fonds ont déjà été alloués, les décisions ont déjà été prises. Et le recours aux voies multilatérales comme l'ONU coûte 13 % et plus en dépenses administratives », a lancé John Packer, qui fut observateur des droits de l'homme pour l'ONU en Irak. « Oui, mais la comptabilité onusienne est la plus hautement vérifiable », a dit un fonctionnaire des Affaires étrangères.

« Ottawa a ainsi gaspillé 23 millions en frais administratifs de l'ONU, et peut-être le double en incluant les commissions, mais donne seulement deux millions pour nos projets avec des ONG irakiens », a indiqué à *La Presse* Georges Wazir, d'Alternatives.

La coopération bilatérale avec le gouvernement intérimaire d'Iyad Allaoui est encore plus mal vue, par les Irakiens surtout. « Ce gouvernement est mené par des exilés qui ont travaillé avec les États-Unis pendant plus de 10 ans. Il ne représente pas un consensus national et sa crédibilité est remise en question », a déclaré Laith Kubba, qui rompit dans les années 90 avec le Congrès national irakien d'Ahmad Chalabi et fut l'un des premiers ministres, avec le Canado-Irakien Hussein Shahrastani, proposés par l'émissaire onusien Lakhdar Brahimi.

« Ce que peut le Canada dans ses divers domaines d'expertises, c'est d'épauler les organisations de la société civile irakienne, les ONG communautaires, dans leurs efforts pour construire un contrepoint au pouvoir intérimaire qui gouverne désormais par la loi martiale », a-t-il dit.

« L'agence irakienne est aux mains des Américains, avec des troupes au sol, des milliards de dollars, une Loi de transition renforcée par les décrets de Paul Bremer et administrée par l'ambassadeur John Negroponte. Le Canada peut-il aider à soulager ces pressions pour que les Irakiens puissent exercer librement leur droit à l'autodétermination? Voilà la question essentielle », a indiqué un proche du cheikh Hadi Mahdi Al-Khalissi, du Mouvement unifié de chefs spirituels irakiens.

« Ce qui se passe en Irak n'est pas un soulèvement populaire. Mais c'est une erreur de penser que les affaires peuvent reprendre pendant que les forces d'occupation combattent la résistance. Celle-ci ne s'arrêtera pas tant que durera l'occupation. Ce qu'il faut, c'est mettre fin à l'occupation. Les Irakiens, qui ne sont pas dépourvus d'expertises, pourront alors stabiliser leur pays et bâtir les institutions qui leur conviennent, avec l'aide de pays amis comme le Canada », a déclaré le cheikh Al-Khalissi.

Tony Blair Absolution et mea-culpa

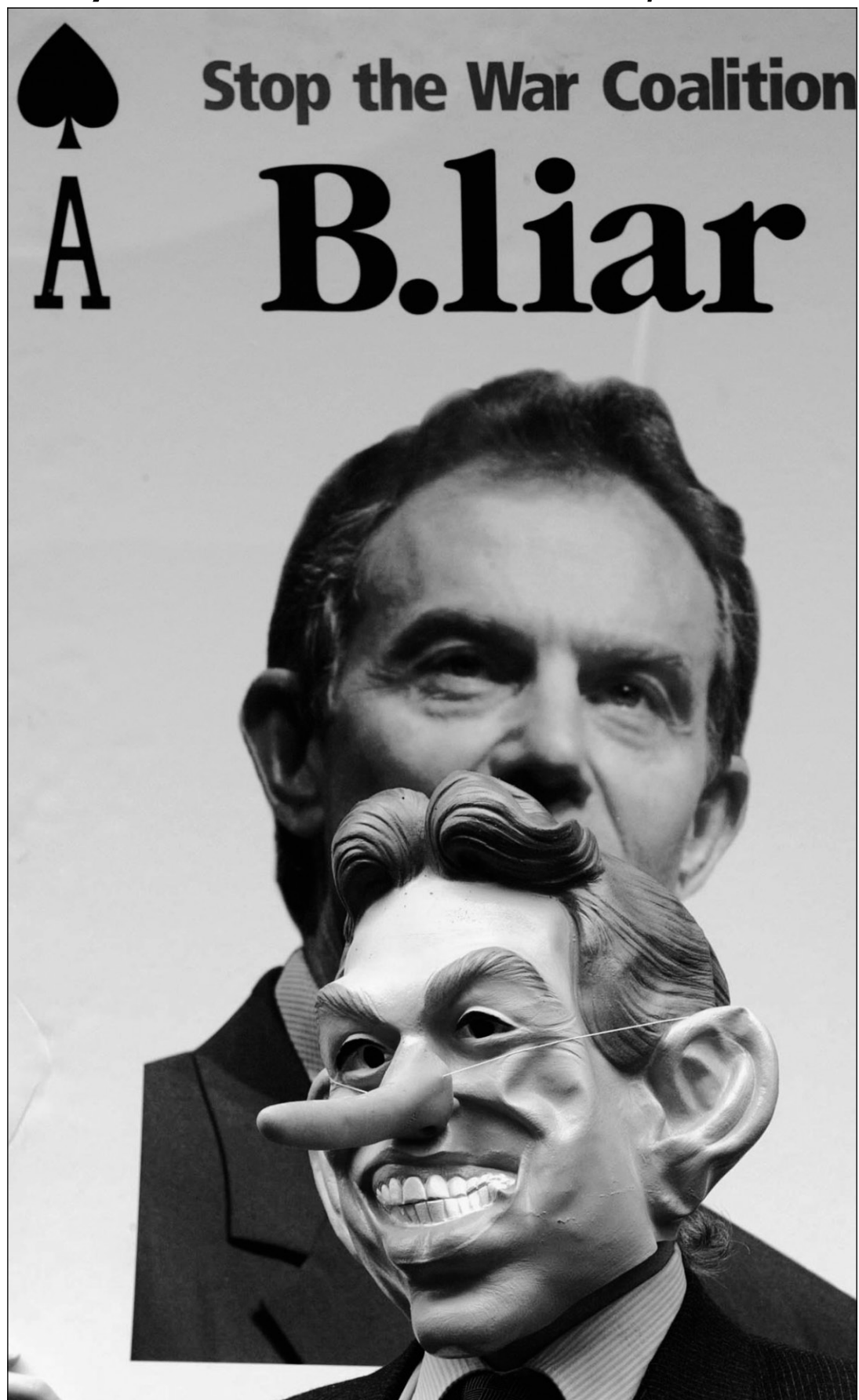


PHOTO ANDREW PARSONS, AP

Un homme portant un masque représentant le premier ministre britannique Tony Blair avec un nez de Pinocchio a manifesté hier à Londres alors qu'était dévoilé le rapport de Lord Butler critiquant le travail des services de renseignements anglais sur la question des armes de destruction massive irakiennes. Pour la première fois, M. Blair a abandonné son habituel ton de défi pour se livrer à un étonnant *mea-culpa*. Une heure plus tôt, Lord Butler lui avait donné l'absolution, jugeant que M. Blair avait « agi en toute bonne foi ».

Nouvel attentat suicide à Bagdad: au moins 10 morts et 40 blessés

ASSOCIATED PRESS

BAGDAD — Un kamikaze a fait exploser une voiture piégée hier à Bagdad près de l'ambassade de Grande-Bretagne et du siège du gouvernement intérimaire irakien, tuant au moins 10 personnes et en blessant 40 autres.

Quelques heures plus tôt, les Philippines avaient annoncé le début du retrait de leurs troupes d'Irak. Elles semblent ainsi céder au chantage du groupe armé qui menace de tuer l'un de leurs ressortissants, retenu en otage, si le petit contingent philippin n'a pas quitté le pays d'ici le 20 juillet.

La menace est en effet réelle. Les ravisseurs de deux camionneurs bulgares ont annoncé avoir exécuté l'un d'eux et menacent de faire subir le même sort au second dans 24 heures, a rapporté hier la chaîne de télévision arabe Al-Jazira.

Par ailleurs, des rebelles ont tué Oussama Yousséf Kachmoula, le gouverneur de la province de Nineveh, au nord du pays, selon un responsable du ministère de l'Intérieur. À une centaine de kilomètres au sud de Mossoul, ils ont lancé des grenades et tiré à la mitrailleuse sur son convoi qui se rendait à Bagdad. Deux de ses gardes du corps sont aussi morts dans cette attaque.

Dans la capitale, l'attentat suicide est survenu vers 9h15. La charge de 450 kg d'explosifs a secoué le centre de Bagdad. Quatre membres de la Garde nationale irakienne ont été tués, ainsi que sept civils irakiens. Au moment de la déflagration, beaucoup de civils faisaient la queue pour se porter candidats à des emplois auprès du nouveau gouvernement irakien ou de la force multinationale.

« Nous avons été poussés au sol. Puis j'ai vu beaucoup de morts par terre », a rapporté un témoin, Alla Hassan.

D'après l'armée américaine, 11 personnes

ont été tuées dans l'explosion, 10 selon le ministère irakien de la Santé.

C'est le pire attentat dans la capitale depuis le transfert de souveraineté, le 28 juin. Il visait un poste de contrôle à l'entrée d'un parking de l'ancienne « zone verte », le secteur réservé à la coalition.

Peu après l'explosion, le premier ministre intérimaire irakien Iyad Allaoui s'est rendu sur place. « Les civils qui ont connu le martyre aujourd'hui étaient des chômeurs venus chercher un emploi », a-t-il remarqué. « Ce nouveau crime montre que les forces du mal tentent de faire du mal au peuple irakien », a-t-il ajouté en promettant de traîner les criminels responsables devant la justice.

M. Allaoui a souligné sans plus de précisions que cet attentat intervenait en représailles à une vague d'arrestations de terroristes présumés. Le gouvernement a annoncé mardi l'arrestation de plus de 500 suspects dans un coup de filet policier à Bagdad.

LE TOUR DU GLOBE

PÉROU

Grève nationale

La grève nationale de 24 heures organisée hier par la Confédération générale des travailleurs du Pérou (CGTP) contre la politique économique du président Alejandro Toledo a été assez bien suivie et les incidents ont été limités à quelques arrestations, selon une source syndicale. Le premier ministre Carlos Ferrero a pour sa part qualifié le mouvement d'« échec » en soulignant que « le pays fonctionne normalement, les marchés sont ouverts, les enfants sont à l'école et les commerces fonctionnent ». Selon les médias locaux, l'activité dans divers secteurs était effectivement ralentie par rapport à l'habitude, surtout hors de Lima même si le mouvement de grève n'a pas perturbé la Coupe d'Amérique de football organisée par le Pérou. d'après AFP

ÉGYPTE

Des intellectuels protestent

Plus de 300 intellectuels égyptiens ont réclamé hier la « fin du monopole du pouvoir », quelques heures après l'entrée en fonction d'un nouveau gouvernement, dans un communiqué publié au Caire. Le président Hosni Moubarak avait déclaré en janvier qu'il n'y avait pas transmission héréditaire du pouvoir en Égypte mais le rôle politique croissant de son fils Gamal a soulevé à nouveau des interrogations sur ce sujet. Le nouveau gouvernement comprend pour la première fois huit ministres proches de ce dernier. M. Moubarak, 72 ans, se refuse de désigner un vice-président depuis son accession au pouvoir en 1981. La question de sa succession a été rouverte notamment après son hospitalisation en Allemagne en juin. d'après AFP

ÉTATS-UNIS

Le Sénat dit non

Le Sénat américain a rejeté hier un amendement à la Constitution interdisant le mariage homosexuel, malgré les appels en faveur du texte du locataire de la Maison-Blanche et d'autres personnalités conservatrices. Par 50 voix contre 48, les sénateurs ont dit non alors qu'une majorité de 60 voix était nécessaire pour son approbation. « J'affirme que l'avenir de notre pays est en jeu car l'avenir du mariage est en jeu », a déclaré le sénateur Rick Santorum, un des principaux partisans de l'amendement. Mais le chef du groupe démocrate au sénat Tom Daschle a estimé qu'il n'y avait pas de « besoin urgent » d'amender la Constitution. « Le mariage est une union sacrée entre un homme et une femme. C'est ce que pensent la grande majorité des Américains », a-t-il déclaré. d'après AFP

FRANCE

Chirac dénonce

Marie, la jeune mythomane française qui a inventé une agression antisémite contre sa personne, créant une intense émotion en France, attendait hier son éventuelle présentation devant un juge. Dans une interview télévisée, le président Jacques Chirac a estimé qu'elle méritait une sanction. La jeune femme de 23 ans était toujours en garde à vue en fin de journée dans un commissariat de la banlieue parisienne, où elle a avoué mardi avoir inventé et mis en scène toute cette histoire d'agression. En matinée, la mère de Marie a demandé sur les ondes d'une radio que sa fille soit jugée, mais aussi soignée car elle est « fragile ». Selon la mère, « elle a déjà été vue par des psychiatres », mais « on ne peut pas soigner quelqu'un contre son gré ». d'après AFP

AFGHANISTAN

Nouvelle opération militaire

La nouvelle opération lancée par l'armée américaine en Afghanistan pour accroître la sécurité dans ce pays avant et pendant l'élection présidentielle d'octobre s'étendra à tout le territoire, a indiqué hier un porte-parole de l'armée américaine, le major Jon Siepmann. L'opération vise « à assurer la sécurité du processus électoral dans la perspective de l'élection présidentielle d'octobre mais également des élections parlementaires » prévues au printemps 2005, a déclaré le major Siepmann. « Elle s'étendra à tout le pays », a-t-il ajouté. Cette opération de l'armée américaine interviendrait alors que le gouvernement afghan a fixé au 9 octobre la date de l'élection présidentielle, la première dans l'histoire de ce pays. d'après AFP

Chirac annonce un référendum sur la Constitution européenne

D'APRÈS AFP

PARIS – Le président français Jacques Chirac a annoncé hier que les Français seraient consultés par référendum en 2005 pour la ratification de la Constitution européenne, mettant fin à des mois d'indécision sur cette question.

S'exprimant à la télévision lors de la traditionnelle interview à l'occasion de la fête nationale du 14 Juillet, le chef de l'État a indiqué qu'il avait choisi, pour la ratification de la Constitution européenne, d'organiser un tel scrutin « dans la deuxième partie de l'année » prochaine.

« J'ai confiance dans les Français », dans le fait qu'ils ne rejettent pas la ratification, « j'ai confiance dans leur aptitude à s'associer à un vrai débat sur leur avenir », a-t-il ajouté. « Les Français sont directement concernés, ils seront donc directement consultés. »

Il faudra sans doute prévoir, avant ce référendum, des « adaptations de notre Constitution aux principa-

les obligations » de la Constitution européenne, a ajouté le chef de l'État.

Interrogé sur le fait de savoir s'il comptait s'impliquer personnellement dans la campagne pour un « oui » à cette ratification, M. Chirac a répondu : « Pour un sujet comme celui-là, certainement. J'es-

« Les Français sont directement concernés, ils seront donc directement consultés. »

père que les Français comprendront qu'on leur pose une question essentielle pour leur avenir et surtout pour celui des leurs enfants ».

La Constitution européenne, adoptée le 18 juin au sommet de Bruxelles, sera signée officiellement par les gouvernements des pays membres le 29 octobre à Rome.

Le principal parti de l'opposition de gauche française, le Parti Socia-

liste, est divisé sur la question de la ratification et a prévu d'organiser une consultation de ses militants à l'automne.

Évoquant ensuite le rôle de la Banque centrale européenne (BCE), M. Chirac a estimé que son rôle ne peut se limiter au contrôle de l'inflation, et que sa mission doit être revue afin de prendre en compte la croissance européenne.

« La Banque centrale européenne ne peut pas voir pour seul et unique objectif la stabilité des prix. C'est une exigence, mais il y a aussi la croissance et la gestion des finances publiques européennes en fonction de la croissance », a estimé M. Chirac.

M. Chirac a pris l'exemple de la Réserve fédérale américaine qui, « sous l'éminente impulsion de M. Alan Greenspan (son président) n'hésite pas à prendre les mesures qui s'imposent pour relancer l'économie quand elle en a besoin ».

« La BCE n'est pas du tout dans cet état d'esprit. On lui a donné une autre mission. Elle applique sa

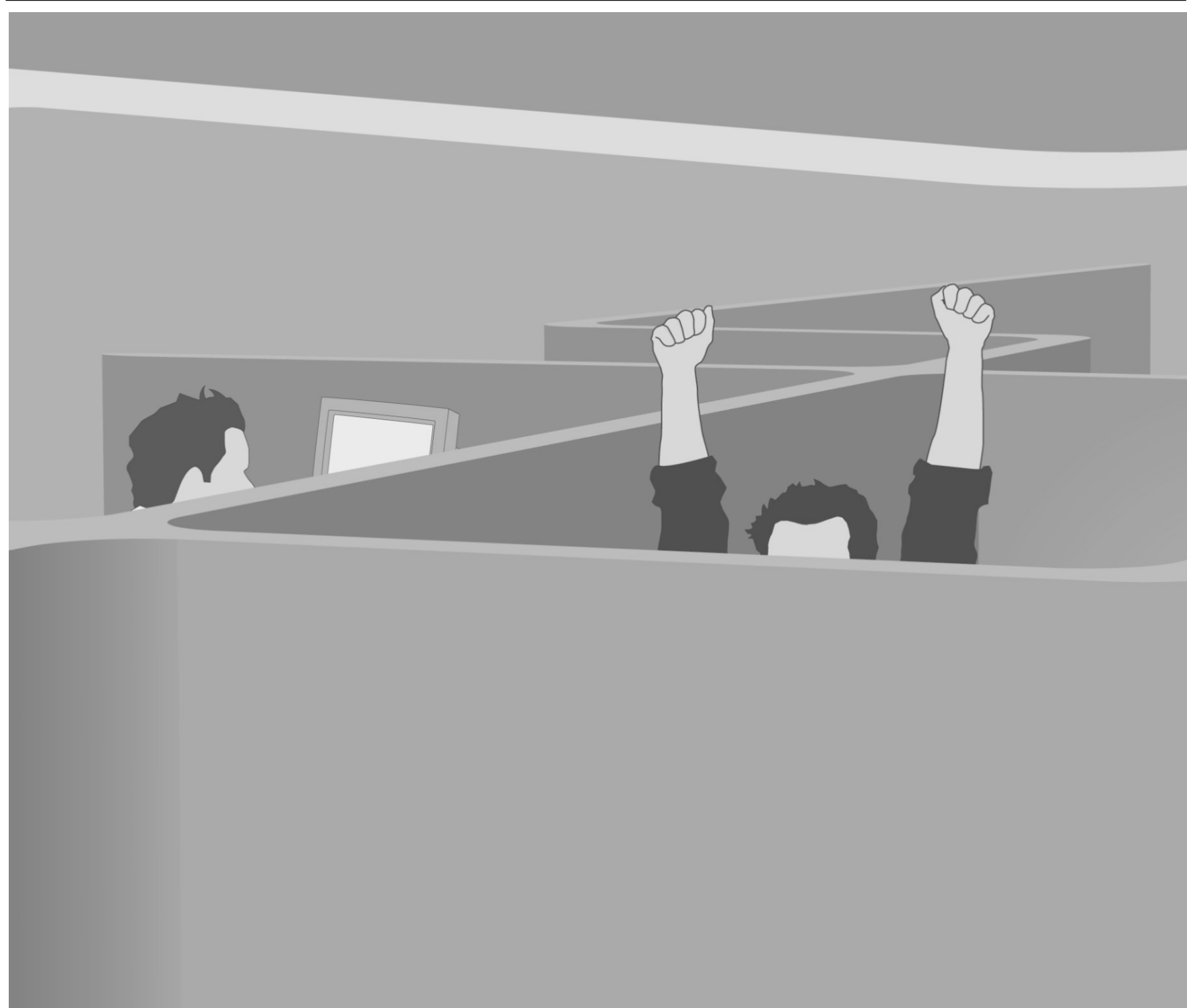
mission. Tout cela mérite d'être réexaminé », a-t-il dit.

Denis MacShane, secrétaire d'État aux Affaires européennes de la Grande-Bretagne, qui doit aussi tenir un référendum sur la question, s'est « réjoui du courage du président » Chirac.

« Maintenant, a-t-il dit, tous ceux en faveur de notre Europe, en Grande-Bretagne, et en France, doivent travailler, doivent réunir, pour convaincre leurs populations que l'Union européenne est bonne pour nos deux pays et que l'Union est le serviteur de nos deux nations ».

« Les antieuropéens des extrêmes de la droite et de la gauche, des deux côtés de la Manche vont mener une bataille très populiste », a-t-il déclaré, ajoutant qu'il était de « l'intérêt national de la Grande-Bretagne et de la France » de dire « oui à notre Europe ».

L'Espagne, le Portugal, le Danemark, le Luxembourg et l'Irlande ont aussi déjà annoncé leur intention de tenir un référendum sur la nouvelle Constitution.



L'administration publique gagne en temps réel !

PeopleSoft : la seule solution informatique qui vous permette de gérer votre administration en ligne et en temps réel.

Transformer et moderniser les diverses démarches administratives effectuées aux paliers fédéral, provincial et municipal. Réinventer les services offerts aux citoyens. Rationaliser les systèmes et réduire considérablement les coûts. Voilà ce que vous pouvez accomplir avec la solution PeopleSoft, dès maintenant ! Pour en savoir plus, consultez le site www.peoplesoft.ca ou composez le 1 800 477 5738.

PeopleSoft®

ÉDITORIAUX

Trop peu, trop tard



mouimet@lapresse.ca

MICHÈLE OUIMET

Le couperet est tombé hier : l'Iran ne permettra pas au Canada d'envoyer des observateurs au procès du présumé meurtrier de la photographe canadienne, Zahra Kazemi, qui commence samedi.

Le ministre des Affaires étrangères du Canada, Bill Graham, était furieux. Il a réagi en rappelant l'ambassadeur canadien en poste à Téhéran.

Trop peu, trop tard ? Oui. Depuis l'assassinat de la photographe l'an dernier, le ministre Graham a alterné politique du poing sur la table et voie diplomatique avec ses lenteurs

Toute cette lamentable affaire souligne l'impuissance du Canada à protéger ses citoyens emprisonnés dans les geôles des dictatures.

et ses atermoiements. Résultat : il a eu l'air d'une mauviette qui pique une ou deux crises de nerfs par année.

Pourtant, l'affront est énorme. Le 23 juin 2003, Zahra Kazemi, qui prenait des photos à l'extérieur d'une prison à Téhéran, a été arrêtée. Battue sauvagement, elle est morte le 10 juillet. Catastrophées devant l'ampleur de la bavure, les autorités iraniennes se sont empressées de mentir et de dissimuler les preuves.

En un an, le Canada n'a rien obtenu. Il n'a jamais vu la couleur des rapports d'enquête et d'autopsie et le corps de Mme Kazemi a été enterré à la va-vite en Iran en dépit des protestations énergiques de la famille.

Pire, le Canada s'est fait manipuler comme un enfant d'école. L'Iran a monté en épingle l'histoire d'un Irano-Canadien, Keyvan Tabesh, abattu par la police en Colombie-Britannique. Aucune accusation n'a

Les succès de la terreur



mroy@lapresse.ca

MARIO ROY

Cédant à la menace et à la prise en otage de l'un de leurs ressortissants, les Philippines ont amorcé, hier, le retrait de leurs troupes présentes en Irak. Deux jours plus tôt, le Canada annonçait qu'il retardait la réouverture de son ambassade à Bagdad, prévue pour le 1^{er} juillet, en raison des problèmes de sécurité (lire : les actes de terrorisme) affligant la capitale irakienne.

Il y avait déjà eu l'élection espagnole du printemps dernier, littéralement détournée par l'attentat de Madrid (le 11 mars : 191 morts et

Les signaux envoyés au peuple irakien deviennent de plus en plus importants.

1900 blessés), illustration lumineuse de l'impact politique que peut avoir la violence aveugle. Puis la désertion de maints organismes humanitaires ou internationaux, au premier rang desquels se trouve l'ONU. Puis le rapatriement en catastrophe de centaines de travailleurs étrangers, notamment russes, venus participer à la reconstruction de l'Irak...

Après tout cela, une chose devient claire : il arrive que la terreur parvienne à ses fins. Et que les démocraties cèdent devant elle, même si c'est moralement indéfendable.

On ne se trouve plus aujourd'hui devant les slogans solennels et un peu futiles de l'après-11 septembre. Vous vous rappelez ? Les terroristes auront gagné si... si vous ne prenez plus l'avion, si vous ne consommez plus, si vous renoncez à vivre une vie normale, si...

En Irak, le problème est réel et immédiat.

été portée car le policier s'est défendu face à un Tabesh déchaîné qui brandissait une machette.

L'Iran a sauté sur cette sombre affaire pour refuser l'accès des observateurs au procès de samedi tout en prenant soin de salir la réputation de la justice canadienne.

L'Iran n'a pourtant pas de leçon à donner sur le respect des droits de l'homme. Dans le dernier rapport de l'organisme Human Rights Watch, les accusations de torture, d'arrestations arbitraires et de répression pleuvent sur la tête des dirigeants iraniens.

Le Canada a naïvement essayé de jouer selon les règles de l'art diplomatiques. Il s'est fait rouler dans la farine.

L'Iran vit des heures difficiles. Depuis des années, réformistes et conservateurs se livrent une guerre sans merci. Le Canada est coincé dans ce gigantesque bras de fer.

L'affaire Kazemi est au centre de cette bataille. Le redoutable procureur de Téhéran, Saïd Mortazavi, un conservateur pur et dur, a personnellement interrogé Zahra Kazemi au cours de sa détention. Les réformistes aimeraient que sa tête roule, mais ils sont impuissants. En Iran, le vrai pouvoir est entre les mains des ultraconservateurs qui protègent Mortaza-

vi.

L'accusé, dont le procès débute samedi, n'est qu'un simple agent du ministère des renseignements. C'est un pion qui risque de payer pour la bavure de Mortazavi.

Le président iranien, Mohammed Khatami, chef de file des réformistes, a déclaré hier que « l'accusé n'est pas coupable. J'espère que le tribunal, avec détermination et courage, désignera le vrai coupable ». Cette déclaration audacieuse montre à quel point la lutte entre réformistes et conservateurs est féroce.

Toute cette lamentable affaire souligne l'impuissance du Canada à protéger ses citoyens emprisonnés dans les geôles des dictatures. Amar Arar torturé en Syrie, William Sampson torturé en Arabie Saoudite, et Zahra Kazemi battue et assassinée en Iran : trois histoires qui montrent à quel point le Canada est vulnérable.

La question n'est pas de savoir s'il y aura un autre cas, mais plutôt quand il surviendra.

La population du pays, déjà accablée par une guerre injustifiée, se voit bel et bien emprisonnée dans un cycle d'anarchie et de violence qui ne semble pas devoir prendre fin — sans parler de la criminalité lourde, toujours en croissance exponentielle dans une telle situation.

Hier encore, deux sanglantes agressions ont été commises contre le pouvoir intérimaire qui tente d'instaurer un semblant d'ordre en Mésopotamie. Le gouverneur de Mossoul, Oussama Kachmoula, a été tué. Et un attentat suicide, le pire depuis la passation des pouvoirs, a fait au moins 10 morts près du siège du gouvernement, à Bagdad.

Ainsi, l'Irakien de la rue est aujourd'hui confronté à un double message. D'un côté, on lui démontre jour après jour qu'il est condamné à vivre dangereusement et qu'il n'y a peut-être rien à y faire. De l'autre et devant les démissions successives, il peut être amené à croire que les démocraties céderont à la peur et le laisseront à nouveau tomber, comme en 1991...

Bref, il s'agit décidément d'un conflit pourri. Engagé dans le mensonge (hier, une commission d'enquête britannique a à son tour accablé les services secrets), il est maintenant enlisé dans les effets d'une terreur incontrôlable et du doute moral.

Cela étant, le Canada peut cette fois y faire quelque chose — à sa modeste mesure.

Il doit ouvrir le plus tôt possible son ambassade à Bagdad (fermée depuis 1991), quitte à y mettre le dispositif de sécurité qu'il faudra. Lundi, la France, dont on connaît pourtant la position face au bourbier irakien, a remis en fonction la sienne. Or, après avoir raté l'échéance du début juillet, le ministère canadien des Affaires étrangères parle d'un délai pouvant atteindre six mois.

C'est trop long.

C'est un mauvais signal à transmettre.

Et, dans cette affaire, les signaux envoyés à la population irakienne deviennent de plus en plus importants.

Chapleau en vacances

EN DIRECT DU STUDIO D'ANDRÉ ARTHUR



serge.chapleau@lapresse.ca

EN REPRISE

LA BOÎTE AUX LETTRES

> Pour nous écrire : forum@lapresse.ca

Incitation à la violence

Monsieur Fillion, Vous avez réagi en provoquant les gens à la violence en disant hier, et je cite : « ... à New York, il y aurait déjà des bombes d'explosées... » Votre discours, et celui des administrateurs de ce poste qui vous appuient, incite à la violence verbale et physique. Ce n'est plus la liberté d'expression, c'est de la manipulation pour le soulagement de votre propre bouillonnement colérique intérieur. Et pour soulager cela, il vous faudra trouver d'autres moyens que d'utiliser les autres et de crier à tous vents, car depuis des années que vous essayez ça et vous n'avez pas réussi. Essayez autre chose pour une fois. La violence attire la violence et non pas le respect, ni la sérénité.

Lucie Beauchemin

Un marteau pour écraser une mouche

Les errements les plus graves reprochés à CHOI concernent la propagation de stéréotypes à l'encontre de groupes identifiables (par le sexe, la race, l'origine ethnique, le handicap...). Le reste concerne principalement des attaques personnelles à l'encontre d'individus. Pour ces dernières, il n'existe pas de vide juridique au regard de la protection des victimes du fait de la législation réprimant la diffamation, et de l'abondante jurisprudence guidant son interprétation. Pour les premières par contre, il faut bien reconnaître que la protection de la Commission des droits de la personne est singulièrement dépourvue de dents puisqu'il s'agit d'un tribunal administratif, qui par ailleurs semble sélectionner ses causes sur des critères d'idéologie plutôt que d'ordre public. Alors tout se passe

« comme si » le CRTC essayait de pallier cette insuffisance en prenant un marteau pour écraser une mouche. Ce n'est probablement pas la bonne solution. Si l'incitation à la haine est un crime (C.C. # 319), pourquoi la Couronne manifeste-t-elle une telle indolence à poursuivre ces délits ? À mon avis la question mérite d'être posée. Si les offenses sont assez graves pour justifier une telle atteinte à la liberté d'expression, alors elle le sont aussi pour motiver une procédure criminelle. Une action vaut mieux que les beaux principes dont on nous abreuve généralement, encore faut-il que ce soit la bonne action.

Pierre-Yves Pau
Outremont

Jour sombre

Jour sombre pour la liberté de la presse au Canada ! Étant originaire d'un pays où l'on bâillonne habituellement la presse, je ne pensais jamais vivre de telles choses dans mon pays d'adaptation, le Canada. Si un organisme administratif peut s'arroger le droit de fermer une station de radio, à quand la bastonnade sur la place publique ? Je conçois que l'on aurait pu imposer de fortes amendes à ladite station de radio dans le cas de manquement grave au code d'éthique, mais la fermeture totale frise littéralement l'autoritarisme et réduit le Canada au niveau de certaines républiques bananières que je connais fort bien. Je comprends qu'un animateur se doit d'éviter les abus de langage, voire de propagande haineuse et de calomnie à l'endroit d'honnêtes citoyens, mais arriver à fermer un poste de radio juste pour parvenir à faire taire un animateur, je ne suis pas d'accord et ne le serai sous aucun prétexte. D'ailleurs, l'auditoire est

plus intelligent que l'on pense. Il doit savoir changer de poste de radio sans l'aide de maman CRTC. Étant de grands adultes, nous savons distinguer le bien et le mal. S'il vous plaît, arrêtez de nous infantiliser.

Joel Maxis

Comme un dépotoir!

Par tous les moyens, on cherche à éduquer au respect de l'environnement physique, pour le plus grand bien de tous. Il me semble que l'environnement éthique — j'entends par là le climat des rapports entre les humains — mérite tout autant considération, également pour le plus grand bien de tous. Or, la radio-poubelle est à l'environnement éthique au moins l'équivalent d'un gros dépotoir à proximité d'une zone d'habitation. Que le CRTC le fasse disparaître, je n'y trouve pas à redire. Le CRTC ne dit pas aux Canadiens ce qu'ils ont le droit d'écouter ou de regarder, il ne fait qu'empêcher Genex de déverser son tombereau quotidien d'insultes et d'humiliations sur la place publique. Rien de plus légitime, à mon avis, pour un organisme public dont c'est précisément le mandat.

Louis Normandeau
Saint-Bruno

La déraison au pouvoir

Le journaliste Louis Pauwels a un jour écrit : « Quand il faut du courage pour professer le bon sens, c'est que la déraison est au pouvoir. » La décision du CRTC est une décision très courageuse.

J. Meunier
Sillery

Ô liberté... de la presse

La liberté de la presse a le dos large. Au niveau de l'image : corps ébrentés, calcinés ; sabre qui s'ébat sur le cou d'un otage ; prisonniers en laisse ou empilés nus en une grotesque pyramide de chair humaine ; images diffusées sur toutes les chaînes, à répétition, pendant des jours et des jours. Accidentés de la route ou victimes de meurtres montrés sans respect pour les familles des victimes...

Au niveau des paroles, CHOI-FM, dont je lis les tristes dérapages, bat tous les records. Commentaires grossiers, injurieux, blessants, excluant toute compassion, même envers les handicapés, et je cite Jean-François Fillion, ce demi-dieu

adulé par plus de 300 000 Québécois, grands adeptes de cette radio-poubelle : « De toute façon, elle n'était qu'une poubelle qui crachait de la merde par les deux bouts. À faisait que manger pis chier. Pis à coûtait cher à entretenir. » C'est ainsi que Fillion a décrit la fille gravement handicapée de Robert Latimer, que ce fermier de l'Ouest a tuée par compassion. Peut-on avoir des propos plus méprisants et grossiers que ceux-ci, et la presse peut-elle les admettre de la part d'un « journaliste » sans le qualifier de charognard ?

Le CRTC a donc mis ses culottes en retirant sa licence à CHOI-FM, après avoir donné de multiples

avertissements à Genex, mais son patron Patrice Demers qui se lamente sur les ondes qu'on brime la liberté d'expression et appelle tous ses fidèles à manifester contre le CRTC, n'attire pas la sympathie puisqu'il ne veut surtout pas congédier Fillion car il ne veut pas perdre le filon de la radio-poubelle si bien incarnée par celui-ci. Ce départ nettoiera les ondes et permettra à une autre station de faire entendre une voix plus propre, car la liberté de la presse et la liberté d'expression comportent AUSSI une responsabilité que nul ne doit piétiner, et il est temps qu'un vrai débat se tienne sur la rigueur des journalistes vivant grassement de cette presse dite TRASH. (...)

Fleurette Riverin
Chicoutimi

Jusqu'à la dernière minute

ELISABETH GIDENGIL,
Université McGill,
ANDRÉ BLAIS,
Université de Montréal,
JOANNA EVERITT, Université
du Nouveau-Brunswick,
PATRICK FOURNIER,
Université de Montréal,
NEIL NEVITTE,
Université de Toronto

Les auteurs sont tous professeurs de science politique et membres du groupe « Études sur l'élection canadienne ».

Le résultat des élections du 28 juin n'a pas été conforme aux attentes des experts : les libéraux ont terminé avec 36,7 % du vote, quatre points de plus que ce qu'indiquaient les derniers sondages. Notre propre sondage révèle une remontée libérale dans les derniers jours de la campagne. Comment expliquer qu'un changement soit survenu si tard ? Les publicités négatives du Parti libéral ont-elles porté fruit ? Le mécontentement des électeurs face au scandale des commandites s'est-il amené ? Ou est-ce les sympathisants du NPD qui ont décidé de voter libéral à la dernière minute afin d'éviter une victoire des conservateurs ? Les réponses à ces questions sont parfois surprenantes.

Le va-et-vient des intentions de vote

Notre sondage nous permet de suivre les intentions de vote sur une base quotidienne. Puisque nous mettons l'accent sur la course entre les libéraux et les conserva-

Un nombre substantiel de Canadiens sont ambivalents à propos des partis politiques et de leurs chefs.

teurs et que le Parti conservateur n'était pas un acteur majeur au Québec, nous avons choisi de nous concentrer dans cette première analyse sur la situation à l'extérieur du Québec.

L'observation des intentions de vote montre que les libéraux étaient en avance en début de campagne, mais que cette avance a rapidement disparu avec la montée de l'appui pour les conservateurs. À tel point que vers le 10 juin, le Parti conservateur avait environ 20 points d'avance sur les libéraux. Cette avance conservatrice s'est à son tour graduellement dissipée. Au moment du débat en anglais, elle n'était plus que de 10 points. Le débat en lui-même semble avoir eu peu d'effet sur l'appui pour l'un ou l'autre des partis. La plupart des électeurs ont jugé que Stephen Harper avait donné la meilleure performance, mais les intentions de vote sont demeurées

stables dans les jours qui ont suivi. Quant à la remontée des libéraux, elle est survenue plus tard. Ce n'est qu'à la toute fin de la campagne que le Parti libéral a réussi à éliminer l'écart qui subsistait avec son rival.

L'effet des publicités libérales est surestimé

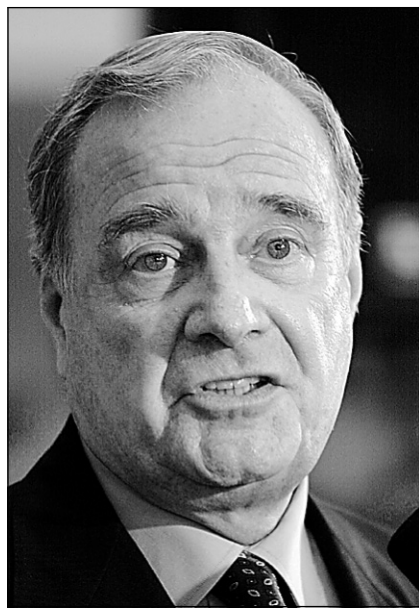
Les publicités négatives des libéraux sont-elles responsables de la défaite des conservateurs ? Beaucoup semblent le croire, et cette interprétation apparaît plausible lorsqu'on voit à quel moment les intentions de vote ont bougé. La première publicité négative des libéraux, « Harper and the Conservatives », était en onde le 9 juin et le déclin de l'appui pour les conservateurs a commencé peu de temps après. « The Harper we know » fut présentée à partir du 24 juin et au cours des quatre jours qui ont suivi, l'avance des conservateurs s'est dissipée. Mais tout n'est pas si simple.

Il est vrai que plusieurs Canadiens n'aimaient pas Stephen Harper et étaient préoccupés par la possibilité qu'il puisse devenir premier ministre. Près de la moitié des répondants interviewés étaient d'accord avec l'affirmation suivante : « Stephen Harper est trop extrémiste ». Cependant, cette perception était déjà présente au début de la campagne et l'appréciation de Harper (sur une échelle de 0 à 100) était aussi bonne que celle de Paul Martin. De plus, malgré la nature très personnelle de la dernière publicité négative, l'évaluation de Harper n'a pas diminué au cours des derniers jours de la campagne.

Les évaluations du Parti conservateur démontrent sensiblement la même chose. Un certain nombre de Canadiens percevaient ce parti comme trop extrémiste, à peu près 10 % dans notre sondage. Environ 30 % ne voyaient presque pas de différence, ou pas de différence du tout, entre le nouveau Parti conservateur et l'Alliance canadienne, et un peu plus de 40 % étaient d'accord avec l'affirmation « le Parti conservateur est une menace pour les programmes sociaux ». Cependant, ces données sont demeurées relativement stables tout au long de la campagne et n'ont pas augmenté au cours des derniers jours de la campagne.

Le scandale des commandites

La dernière publicité négative peut, par contre, avoir contribué à détourner la colère des électeurs au sujet du scandale des commandites, sans toutefois la désamorcer. Le scandale a certainement fait perdre des votes aux libéraux, sinon leur majorité à la Chambre des communes. Soixante-seize pour cent de notre échantillon croyait que Paul Martin était au courant du scandale et la majorité



Paul Martin

de ceux qui lui donnaient le bénéfice du doute croyait qu'il aurait dû savoir. Par conséquent, 40 % étaient très mécontents à propos du scandale des commandites et presque autant étaient assez mécontents, sans compter que 70 % estimaient que Paul Martin n'avait pas bien géré la question. Pourtant, ce qui est remarquable, c'est que ces résultats sont restés stables pendant la campagne. Le mécontentement ne s'est pas atténué.

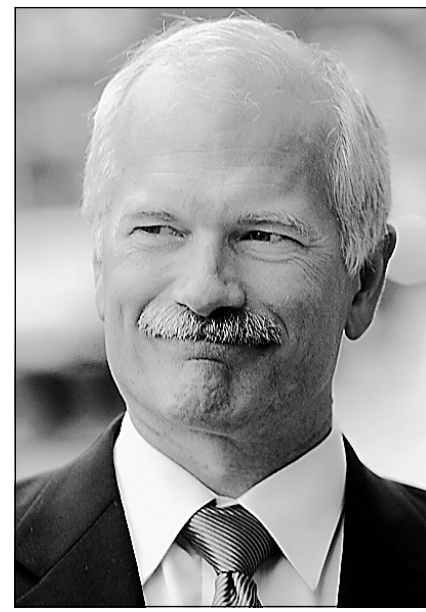
Le scandale des commandites a bien eu un effet : la majorité de ces électeurs mécontents a décidé de ne pas voter pour le Parti libéral. Cependant, cet effet ne doit pas être surestimé. Un tiers seulement des gens qui avaient voté libéral en 2000 étaient très mécontents et parmi ceux-ci, la moitié ont encore une fois appuyé ce parti lors de ces élections. Mais l'effet du mécontentement a diminué dans les derniers jours de campagne. Les électeurs étaient toujours aussi mécontents, mais à la dernière minute, il y a eu une augmentation de l'appui aux libéraux chez ceux qui n'étaient qu'assez mécontents. Il semblerait que certains de ces mécontents « modérés » aient décidé de mettre leur irritation de côté et de voter malgré tout pour le Parti libéral.

Peu de vote stratégique

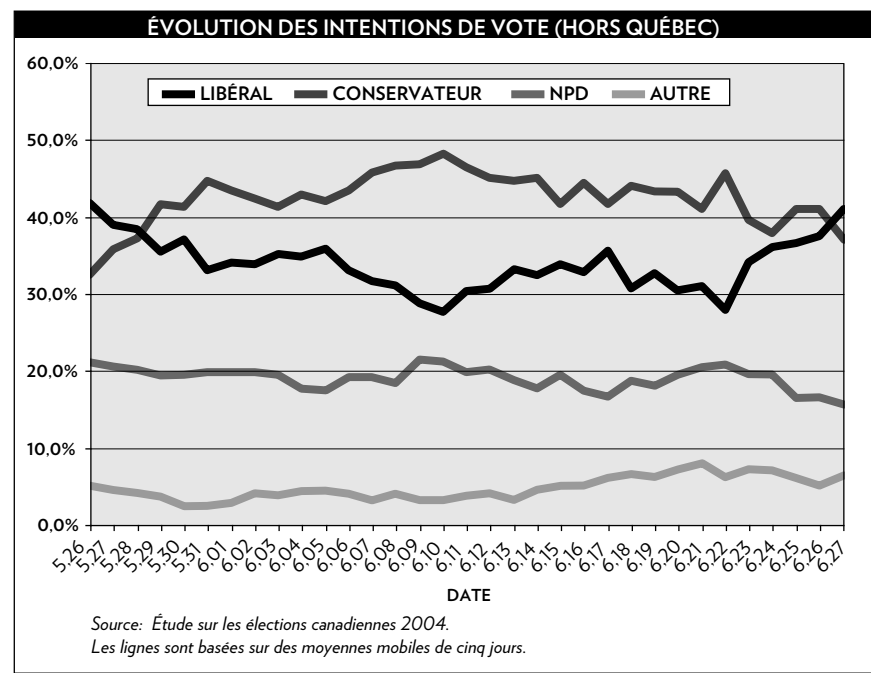
Certaines analyses post-électorales ont attribué le ralliement au Parti libéral à un vote stratégique de la part de sympathisants du NPD qui auraient opté pour le moins pire de deux maux et choisi de voter libéral afin d'empêcher une victoire conservatrice. Nos résultats ne confirment pas cette interprétation. En tout et pour tout, 15 % des répondants préféraient le NPD aux autres partis (c'est-à-dire qu'ils ont attribué une meilleure note au NPD qu'aux libéraux, aux conservateurs et aux verts). La grande majorité de ces électeurs (78 %) ont voté pour le NPD. Quelques-uns d'entre eux



Stephen Harper



Jack Layton



(10 %) se sont ralliés au Parti libéral, mais autant (10 %) ont rejoint le Parti conservateur. Ces pourcentages sont essentiellement les mêmes lors de la dernière semaine de campagne. En fait, plusieurs de ceux qui ont mis de côté le NPD l'ont fait parce qu'ils préféraient Paul Martin ou Stephen Harper à Jack Layton. Quelques-uns, très peu en fait, ont effectivement délaissé le NPD afin d'éviter une victoire conservatrice, mais cela n'explique aucunement la remontée des libéraux à la fin de la campagne.

Les électeurs ont hésité jusqu'à la fin

Notre étude confirme une affirmation souvent avancée, à l'effet que plusieurs électeurs ont hésité jusqu'à la toute fin. À la veille des élections, environ 20 % de nos répondants étaient toujours indécis. Plus significatif encore, au moins le tiers de ceux qui avaient fait leur choix (c'est-à-dire qu'ils avaient indiqué leur intention de voter pour un parti en particulier) ajoutaient qu'ils pour-

raient encore changer d'avis. Ces données soulèvent un point important : un nombre substantiel de Canadiens sont ambivalents à propos des partis politiques et de leurs chefs. C'est pourquoi les campagnes électorales peuvent être importantes, et c'est aussi pourquoi les courses serrées peuvent être très difficiles à prévoir.

À propos de l'enquête : l'Étude sur l'élection canadienne s'appuie sur un sondage roulant qui implique des entrevues auprès de petits échantillons de répondants chaque jour de la campagne. Les entrevues ont commencé le premier jour de la campagne (soit le 23 mai) et se sont terminées le jour précédent les élections (le 27 juin). Au total, 4300 entrevues de 30 minutes ont été complétées. L'Institut de recherche sociale de l'Université York a effectué les entrevues, sous notre direction. Le taux de réponse a été de 53 %. La recherche a été rendue possible grâce à l'appui financier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et d'Élections Canada.

« Il faut que la situation s'améliore vite au Darfour »

Le président Bush, le Congrès des États-Unis, le secrétaire général de l'ONU et la communauté internationale veulent plus que des promesses

COLIN POWELL
L'auteur est secrétaire d'État des États-Unis.

Le conflit du Darfour au Soudan met en danger la vie de plus d'un million de personnes. Les milices djandjawiés détruisent des villages, violent des femmes, tuent des hommes et empêchent que l'aide parvienne à ceux qui en ont besoin. La situation doit s'améliorer rapidement afin de prévenir la mort de ceux qui sont en danger.

Si la communauté internationale doit redoubler ses efforts pour apporter une aide, c'est au gouvernement soudanais qu'il incombe le plus de faire face à cette catastrophe et de sauver la vie des habitants du pays.

Avant mon départ au Soudan, j'ai transmis au gouvernement soudanais une liste des mesures qu'il lui fallait prendre pour améliorer la situation au Darfour. Ces derniers jours, à la suite de ma visite dans cette région, le gouvernement soudanais a fait des déclarations au sujet du contrôle des milices djandjawiés, d'un acheminement plus libre de l'aide humanitaire, de la levée des restrictions en matière de délivrance des visas au personnel des organismes de secours, ainsi

que de la cessation de son soutien à ceux qui sont résolus à poursuivre la violence au Darfour. Nous suivons de très près la réaction du gouvernement à ce que nous avons demandé. Si Khartoum a pris des mesures positives, la violence se poursuit, et nous n'avons pas encore constaté une amélioration considérable de la situation.

Les États-Unis ont élaboré un projet de résolution qui fait actuellement l'objet de négociations avec plusieurs membres du Conseil de sécurité et qui demande au gouvernement soudanais de s'acquitter immédiatement de tous les engagements qu'il a pris afin de mettre fin à la violence et de permettre au personnel des organismes d'aide et aux observateurs internationaux d'avoir accès au Darfour. Le projet de résolution demande instamment aux belligérants de conclure sans tarder un accord politique. Il engage tous les États à prendre des sanctions contre les milices djandjawiés et contre ceux qui les aident ainsi que contre ceux qui ont contribué à créer cette situation tragique.

Le président soudanais, M. Omar Béchir, s'est engagé à de multiples reprises à oeuvrer en faveur de la paix, et il l'a fait de nouveau lorsque nous nous sommes entretenus. Le

président Bush, le Congrès des États-Unis, le secrétaire général de l'ONU et la communauté internationale veulent plus que des promesses. Nous voulons voir dès maintenant des améliorations considérables sur le terrain.

Les États-Unis sont au premier rang des pays qui apportent une aide d'urgence aux sinistrés du Darfour et nous tenons à y rester. Nous avons fourni 139 millions de dollars rien que cette année et prévu 161 millions de plus pour les 12 prochains mois. Il est temps que tous les pays versent les contributions qu'ils se sont engagés à faire et nous oeuvrerons de concert avec la communauté internationale à cet effet.

Les États-Unis continueront de coopérer avec leurs amis africains et avec la communauté internationale pour contribuer au règlement des conflits de ce genre et pour apporter des secours à ceux qui en ont si désespérément besoin. Le conflit et le chaos du genre que nous observons au Soudan privent les Africains de l'avenir auquel ils aspirent, de l'avenir qu'ils méritent. Le but d'une Afrique en paix n'est pas irréaliste. C'est un but réalisable si nous nous attelons à la tâche.



Colin Powell

Dans le cadre d'un ensemble de programmes et de nouvelles mesures audacieuses, le président Bush et son gouvernement oeuvrent de concert avec les Africains pour les aider à progresser vers une plus grande démocratie, de plus grandes possibilités, une plus grande sécurité et un plus grand espoir quant à un avenir empreint de paix pour leurs enfants.

Nous allons oeuvrer sans relâche en faveur de l'amélioration de la situation au Darfour. Nous continuerons d'exercer des pressions sur le gouvernement soudanais, car seuls les actes, et non les paroles, peuvent gagner la course contre la mort dans cette région.

ARTS ET SPECTACLES

Québec: un bel orchestre

CLAUDE GINGRAS
CRITIQUE

Pas de Lortie-Lortie cette semaine à « Mozart Plus ». Pas même d'OSM. Celui-ci, entre deux concerts dans les parcs, cédait la place hier soir à l'Orchestre Symphonique de Québec et célébrait ainsi le centenaire du plus ancien orchestre canadien encore actif. Et, bien sûr, l'OSQ était dirigé par son titulaire nommé en 1998, l'Israélien Yoav Talmi, 61 ans.

Comme Mozart « obligatoire », M. Talmi avait choisi la 35^e Symphonie, dite *Haffner*. Il complétait avec la

quatrième Symphonie de Mendelssohn, l'*Italienne*, et glissait entre les deux symphonies la violoniste canadienne Lara St. John dans deux petits Tchaïkovsky. En fait, M. Talmi donnait ce même programme au Domaine Forget samedi dernier. Comme il avait aussi choisi l'*Italienne* pour ses débuts à Lanaudière avec l'OSQ en 1999, on en conclut que l'oeuvre fait partie de son « répertoire belle saison ».

L'OSQ compte maintenant 72 musiciens. Ils n'étaient pas tous là hier soir, à commencer par le violon-solo Darren Lowe, remplacé par le violon-solo associé Catherine Dallaire. Au total, ils étaient environ 50, soit

moins qu'à Québec mais plus que le détachement de l'OSM utilisé à Notre-Dame.

Ces effectifs réduits clarifiaient les lignes et les textures et ne pouvaient mieux servir la conception élégante et raffinée des Mozart et Mendelssohn de M. Talmi. Je ne me rappelle pas un Mozart de lui, mais son Mendelssohn était exactement celui de Lanaudière, avec des trilles exceptionnellement unifiés, des sforzandos d'une rare souplesse, et la course qui entraîne basson, clarinette, hautbois et flûte au Presto final était plus brillante encore. Du Mozart en début de concert, je retiens des triolets qui ne traînent pas une fraction de se-

conde et des archets aériens.

On a entendu un petit raté de cor à la toute fin du 3^e mouvement, dans le Mendelssohn. Pour le reste, rien à redire, sauf sur les reprises. M. Talmi les omet dans chaque premier mouvement. Dans le cas du Mozart, une controverse l'autorise à s'abstenir. Pourtant, il fait la première reprise au deuxième mouvement. Ou peut-être fallait-il regagner immédiatement Québec (« Qui-bec », comme il répétait l'autre soir à la télévision) : à 20h38, tout était terminé.

J'oubliais la soliste. Une sonorité cotonneuse, une justesse souvent so-so, une tenue vulgaire. Ce qu'il y avait de plus beau dans ces 15 mi-

nutes : le décolleté de dos de madame retournant dans la sacristie. Je ne blague absolument pas.

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE QUÉBEC. Chef d'orchestre : Yoav Talmi. Soliste : Lara St. John, violoniste. Hier soir, basilique Notre-Dame. Dans le cadre de la série « Mozart Plus ».

Programme :
Symphonie no 35, en ré majeur, K. 385 (« Haffner ») (1782) - Mozart
« Sérénade mélancolique », op. 26 (1875), et « Valse-Scherzo », op. 34 (1877), pour violon et orchestre - Tchaïkovsky
Symphonie no 4, en la majeur, op. 90 (« Italienische ») (1833) - Mendelssohn



CHEVROLET

UN APPEL
SUFFIT

Revoici le concours « Décrochez votre GM »* toujours aussi excitant. Obtenez automatiquement 1 000 \$⁺ de crédit et courez la chance de gagner jusqu'à 10 000 \$ de réduction. Vous pourriez même DÉCROCHER VOTRE VÉHICULE !



0%
FINANCEMENT
À L'ACHAT⁺

JUSQU'À 60 MOIS
SUR LA PLUPART DES MODÈLES 2004 ADMISSIBLES.

Vous êtes à deux doigts
de décrocher votre prix !



Chevrolet Aveo⁵

149 \$/mois*

Terme de 48 mois à la location.
Transport et préparation inclus.

0 \$

dépôt de sécurité

à l'achat

OU 12 998 \$**

avec 0% de financement[†]

CRÉDIT AUTOMATIQUE DE 1 000 \$ INCLUS***
Moteur 1,6L DACT 4 cyl. de 103HP • Banquette arrière repliable divisée 60/40 • Phares antibrouillard • Chauffe-moteur • Garantie limitée 5 ans/100 000 km sur le groupe motopropulseur sans franchise • Sécurité 5 étoiles*



Chevrolet Venture

199 \$/mois*

Terme de 48 mois à la location.
Transport et préparation inclus.

0 \$

dépôt de sécurité

OU 0%

de financement à l'achat[†]

CRÉDIT AUTOMATIQUE DE 1 000 \$ INCLUS***
Garantie limitée 5 ans/100 000 km sur le groupe motopropulseur sans franchise • Moteur V6 3,4L de 185HP • Boîte automatique électronique 4 vitesses • Climatiseur et lecteur CD • Portes électriques avec télédéverrouillage • Configuration 7 passagers avec siège pour enfant intégré • Sécurité 5 étoiles* • Plus faible consommation d'essence de sa catégorie pour une 5^e année consécutive**



Chevrolet Optra

159 \$/mois*

Terme de 48 mois à la location.
Transport et préparation inclus.

0 \$

dépôt de sécurité

OU 14 598 \$**

avec 0% de financement[†]

CRÉDIT AUTOMATIQUE DE 1 000 \$ INCLUS***
Moteur 2,0L DACT 4 cyl. de 119HP • Portes et vitres avant à commandes électriques • Lecteur CD à 4 haut-parleurs • Banquette arrière divisée à dossier rabattable • Freins à disque aux 4 roues • Roues de 15 po en acier avec enjoliveur • Colonne de direction réglable • Sacs gonflables avant (2)



Chevrolet Epica

239 \$/mois*

Terme de 48 mois à la location.
Transport et préparation inclus.

0 \$

dépôt de sécurité

CRÉDIT AUTOMATIQUE
DE 1 000 \$ INCLUS***

Moteur 2,5L 6 cyl. en ligne de 155HP • Transmission automatique à 4 vitesses • Climatiseur • Vitres, portes et miroirs chauffants à commandes électriques • Roues de 15 po en alliage • Télédéverrouillage • Lecteur CD à 4 haut-parleurs • Garantie limitée de 5 ans/100 000 km sur le groupe motopropulseur sans franchise

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z



L'Association des concessionnaires Chevrolet du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant aux modèles neufs 2004 en stock suivants: Aveo 5 (1TD48/R7A), Venture (1UN16/R7A), Optra (1JD19/R7A) et Epica (1VB69/R7A). Les modèles illustrés comprennent certaines caractéristiques offertes en option à un coût additionnel. Sujet à l'approbation du crédit de GMAC. Les frais reliés à l'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et droits payables à la livraison. *Aucun achat requis. Le concours est ouvert aux résidents du Canada qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province de résidence. Les prix s'appliquent à l'achat ou à la location des véhicules neufs 2004 achetés et livrés au plus tard le 31 août 2004. Le concours ne s'applique pas aux modèles 2004/2005 de Cadillac, Hummer, Saturn, Saab, Isuzu, camions poids moyens, camionnettes des modèles 2500 HD à cabines régulières, allongée et cabine d'équipe /3500 (camionnettes et châssis-cabine), SSR de Chevrolet et fourgonnettes (passagers, marchandises et coupées). Les chances de gagner ne sont pas les mêmes pour tous les prix à gagner. L'attribution d'un prix à un participant choisi au hasard est subordonnée à ce qu'il réponde correctement à une question d'habileté mathématique. Une seule participation par personne. Au Québec, tous les participants recevront un crédit d'achat d'une valeur de 1 000 \$ ou gagneront l'un des prix suivants: 2 crédits d'achat d'un montant égal à celui que le participant devrait payer au concessionnaire pour le véhicule qu'il a acheté ou loué, selon le cas, incluant les taxes applicables; 6 crédits d'achat d'une valeur de 10 000 \$; 10 crédits d'achat d'une valeur de 5 000 \$; 21 crédits d'achat d'une valeur de 2 500 \$; 99 crédits d'achat d'une valeur de 1 500 \$. Le nombre de prix diminuera au fur et à mesure de leur attribution. Pour les chances de gagner ainsi que tous les autres détails visitez gmcanada.com. **À la location, paiements mensuels basés sur un bail de 48 mois avec versement initial ou échange équivalent. Aveo 5 portes (2 070 \$), Venture (3 212 \$), Optra (1 647 \$) et Epica (2 366 \$). À la location, transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Frais de 12 c du km après 80 000 km. Dépôt de sécurité payé par General Motors. Le dépôt ne sera pas remis au consommateur à la fin de la période de location. Première mensualité exigible à la livraison. **À l'achat, préparation incluse. Transport (Aveo 5 et Optra: 930 \$), immatriculation, assurance et taxes en sus. *Taux de financement à l'achat de 0 % pour des termes allant jusqu'à 60 mois sur les modèles admissibles. †Le crédit de 1 000 \$ comprend les taxes applicables. ***Le crédit de 1 000 \$ est inclus dans les offres de cette publicité et ne peut être jumelé à aucun des prix offerts dans le cadre de ce concours. *Sécurité 5 étoiles pour le conducteur et le passager des sièges avant lors des tests d'impacts latéraux. Essais effectués par la National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA) des E.-U. sur les modèles Aveo 2004. **Sécurité 5 étoiles pour le conducteur et le passager des sièges avant lors des tests d'impacts latéraux. Essais effectués par la National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA) des E.-U. sur les modèles 2004 équipés de sacs gonflables latéraux offerts en option. **Basée sur les données publiées par le ministère des Ressources naturelles du Canada dans le Guide de consommation de carburant 2004. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être jumelées à aucune autre offre ni aucun autre programme incitatif d'achat ou de location à l'exception des programmes de La Carte GM, des Diplômés et de GM Mobilité. Le concessionnaire peut vendre ou louer à un prix moindre. Un échange entre concessionnaires peut être requis.

Renseignez-vous chez votre concessionnaire participant, à gmcanada.com ou au 1 800 463-7483.



Bicic